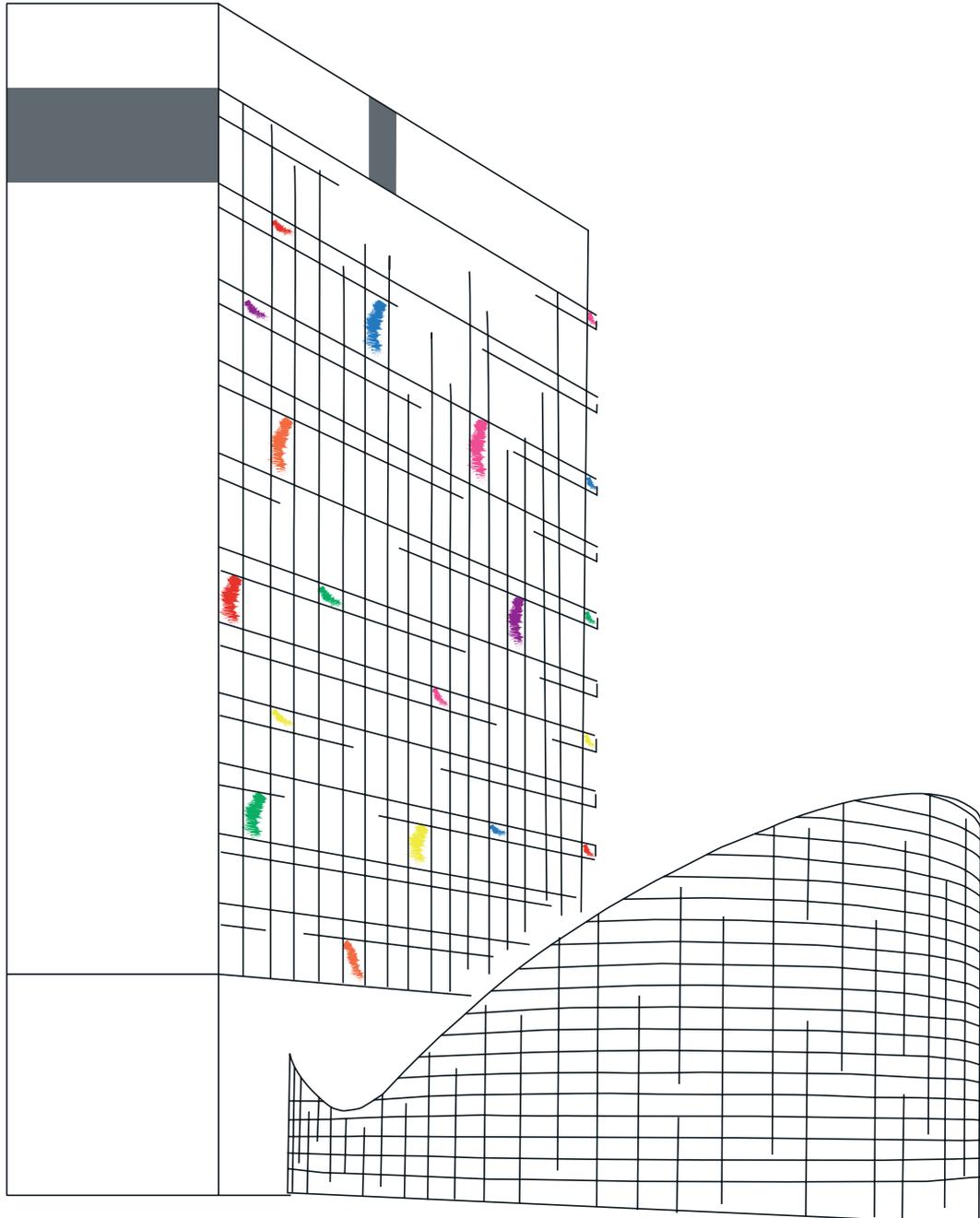


L'État

dans les Hauts-de-Seine



Rapport d'activités 2016



ÉDITO

Dans un contexte de vigilance accrue envers toute forme d'atteinte à la sécurité de nos concitoyens et de mise en œuvre progressive de la métropole du Grand Paris, l'État a poursuivi en 2016 son action dans le département des Hauts-de-Seine en l'inscrivant comme les années précédentes dans le cadre des trois grandes priorités qui structurent ses interventions quotidiennes au bénéfice de la population haut-séquanaise :

*- **l'État est au service des territoires** en accompagnant les acteurs économiques et les collectivités locales dans leur développement et en facilitant la réalisation des grands projets d'aménagement notamment en termes de logements ou d'infrastructures de transport,*

*- **l'État est acteur de la cohésion sociale** en mettant en œuvre des politiques spécifiques en faveur des publics qui peuvent être amenés à connaître des difficultés,*

*- **l'État est le garant de la sécurité et de l'accès à des services de qualité**, assurant ainsi des conditions de vie favorables à nos concitoyens.*

Ces grandes priorités de l'action de l'État, illustrées par les chiffres clés et les principaux résultats atteints sont présentées dans ce rapport d'activités, destiné à assurer, conformément à l'article L 3121-26 du Code Général des Collectivités Locales, l'information du conseil départemental sur l'activité des services de l'État dans le département.

Afin d'atteindre ses objectifs, l'État n'agit bien sûr pas seul et s'appuie sur de multiples partenariats, en premier lieu avec les élus locaux mais également avec les forces économiques et sociales.

C'est ainsi que, fort de ces partenariats, en s'appuyant sur la diversité de ses métiers et en étant capable d'adapter en permanence son organisation aux nouveaux enjeux, l'État dans les Hauts-de-Seine s'engage quotidiennement auprès de nos concitoyens dans le respect des valeurs républicaines.

Pierre SOUBELET
Préfet des Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I Le développement économique	07
II Les relations avec les collectivités territoriales	09
III L'aménagement du territoire	11
IV Le développement durable des territoires	15

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I Réduire les inégalités entre habitants : la politique de la ville	17
II Favoriser l'accès au logement et améliorer le bâti	18
III L'emploi	22
IV Développer l'offre éducative	25
V Mener des actions en faveur des publics spécifiques	25

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I La sécurité des personnes et des biens	27
II La protection du citoyen	30
III Promouvoir l'accès à la culture	31
IV L'amélioration du service rendu à l'utilisateur de l'administration.....	32

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

I - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le soutien au développement économique s'est poursuivi en 2016, tant en direction des acteurs de l'économie, que sont les entreprises et leurs salariés, qu'en direction des territoires.

Chiffres clés 2016

- 175 166 établissements dont 0,4 % établissements de + de 250 salariés
- 966 645 salariés
- 19 799 demandes d'aide à l'embauche TPE / PME
- 127 PSE / 7 467 suppressions d'emploi
- 154 demandes de chômage partiel concernant 1 582 salariés
- 23 conventions de revitalisation en cours de réalisation

1.1. En direction des entreprises et des salariés

1.1.1. Au bénéfice des TPE / PME

L'offre RH aux TPE / PME

A l'échelle régionale, un annuaire RH en ligne a été mis en place, qui consiste à référencer, à catégoriser et à donner de la visibilité à chaque structure francilienne proposant une offre de services RH gratuite de premier niveau aux TPE/PME. L'UD DIRECCTE a participé à la consolidation et à la vérification des données pour près de trente structures qui représentent le réseau d'acteurs de l'offre RH de son territoire.

L'UD DIRECCTE a animé ce réseau au niveau départemental. Des sessions collectives de formation ont été organisées pour les structures afin de les professionnaliser toujours plus et de confronter leurs pratiques. A ce titre on peut citer notamment la session du 15 décembre 2016 intitulée « Mieux comprendre le quotidien RH du chef d'entreprise à partir de la gestion administrative du personnel », qui a réuni une douzaine de partenaires.

La plate-forme RH TPE/ PME

L'État soutient l'association Hauts-de-Seine Initiative (HDSI) dans le cadre d'un Appui RH à destination des TPE/PME et des associations.

Cette action a d'ores et déjà permis l'organisation de 4 sessions collectives d'information (abordant notamment les sujets suivants : « réussir son recrutement », « construire une offre d'emploi attractive ») et de 2 permanences individuelles en droit du travail. 41 structures ont pu ainsi être accueillies, conseillées et orientées au cours du 2nd semestre 2016. D'autres ateliers sont prévus au cours du 1er semestre 2017.

L'aide à l'embauche TPE/PME

Depuis le 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016, les embauches réalisées par les TPE/PME ont bénéficié d'une prime pouvant aller jusqu'à 4 000 €. L'État a largement communiqué sur ce dispositif auprès des différents relais (CCI, CMA, clubs d'entreprise, CGPME, MEDEF ...).

Au 31 décembre 2016, 19 799 demandes d'embauche ont été validées par la DIRECCTE dans les Hauts-de-Seine.

1.1.2. L'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques

Le champ des mutations économiques a connu depuis l'entrée en vigueur de la loi de sécurisation de l'emploi, de nombreuses modifications. Elles se sont traduites en particulier par la place renforcée de l'État dans les plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que par la volonté de simplification du dispositif de l'activité partielle et par le soutien accru des entreprises qui souhaitent compenser une baisse d'activité, par une indemnisation plus importante.

La prévention des licenciements pour motif économique : l'activité partielle

L'année 2016 est la deuxième année complète de dématérialisation des demandes liées à l'activité partielle, via le site internet <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>.

En 2016, 154 demandes de chômage partiel ont été traitées dans le département des Hauts-de-Seine, contre 183 en 2015. Ces 154 demandes concernent 1 582 salariés (contre 3 079 salariés au cours de l'année 2015). Au total, 777 474 heures ont été autorisées et 225 312 heures ont été réellement chômées (194 550 heures en 2015), soit une hausse de 15,8 %.

Cette même année, 134 établissements ont eu recours à l'activité partielle, contre 120 en 2015. Les entreprises de moins de 20 salariés regroupent plus des 2/3 des entreprises ayant eu recours à l'activité partielle (68 %, contre 43,1 % en 2015).

Le secteur de la publicité et des études de marché représente à lui seul 22 % des heures chômées en 2016 alors qu'en 2015, il ne représentait que 0,4 %. Le secteur de la restauration en représente 16,9 % et le secteur des travaux de construction spécialisée, 14,5 %.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Sur l'année 2016, on note une augmentation du nombre d'entreprises ayant notifié un PSE, concernant le département des Hauts-de-Seine : 127 contre 107 l'année précédente, pour un total de 7 467 suppressions d'emplois soit une hausse de 7% par rapport à 2015 (6 970).

Une analyse des PSE ayant fait l'objet d'une décision d'homologation/validation permet de constater que la voie privilégiée pour conduire les procédures PSE est la voie négociée puisque dans 63,4% des cas un accord collectif majoritaire a été signé (63,6% des cas en 2015, 55% en 2014).

On constate également que les PSE ayant fait l'objet d'une décision en 2016 ont dans 60,4% des cas prévu un dispositif de départ volontaire.

14 contentieux ont été initiés en 2016 contre des décisions de la DIRECCTE. Les juridictions administratives ont suivi la position de l'État dans 78,5% des cas.

1.1.3. L'appui au développement des compétences des actifs

L'objectif poursuivi consiste à favoriser l'obtention de diplômes ou de titres professionnels par les salariés ou les demandeurs d'emploi des Hauts-de-Seine afin de faire reconnaître leur qualification et de sécuriser ainsi leur emploi.

En 2016, 46 centres de formation répartis sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine sont agréés pour organiser des sessions d'examen concernant 49 titres professionnels différents. Dans ce cadre, on note par rapport à 2015 une augmentation du nombre de candidats (2 316) qui se sont présentés à une session de validation pour l'obtention d'un titre professionnel du Ministère chargé de l'emploi. Sur ces 2 316 candidats, 1 649 ont obtenu un titre dans leur intégralité, soit 71 % de réussite.

Par ailleurs, 129 dossiers de demande de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ont été traités au sein de l'UD DIRECCTE. Ces dossiers portaient sur 30 titres professionnels différents.

1.2. En direction des territoires

1.2.1. L'obligation de revitalisation

L'assujettissement d'une entreprise à l'obligation de revitalisation d'un territoire impacté par sa réorganisation est décidé par le préfet de département. Une convention est négociée avec l'entreprise et mise en œuvre avec le concours des services de l'État.

Le département des Hauts-de-Seine est le département d'Île-de-France qui assujettit le plus à l'obligation de revitalisation.

Depuis 2010, 25 conventions de revitalisation ont été exécutées et clôturées. Le montant total engagé de 12,9 M€ a ainsi permis la création de 2 642 emplois et le maintien de 1 354 emplois.

Au 31 décembre 2016, 23 conventions de revitalisation étaient en cours de réalisation. L'ensemble des actions développées dans ces conventions doivent concourir à la création de 3 911 emplois, en s'appuyant sur un financement à hauteur de 15,1 millions €.

En octobre 2016, une convention passée avec Altedia a pris fin. Elle présente un bilan de 164 emplois effectivement créés pour un objectif initial de 117 créations d'emploi (soit 140 % de l'objectif visé). Parallèlement, 10 nouvelles conventions ont été signées.

FOCUS

En mars 2016, le Préfet des Hauts-de-Seine a lancé pour la première fois un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a permis de constituer un portefeuille territorial de projets de revitalisation innovants et structurants favorisant le développement d'activités et d'emplois. En cohérence avec le plan d'action départemental de revitalisation, l'AMI visait les projets s'inscrivant dans l'un des quatre axes prioritaires prédéfinis : le renforcement de l'attractivité des territoires, le développement de l'investissement productif, le développement, l'adaptation, la valorisation des compétences et des ressources humaines des territoires ainsi que le soutien et le renforcement des outils de financement au service du développement économique. 58 projets ont été déposés, 12 ont été retenus, 29 rejetés et 17 sont accompagnés pour être retravaillés. ”

1.2.2. Le secteur des « Services à la Personne » (SAP)

Au titre de l'année 2016, ce sont 509 arrêtés (déclarations, agréments et arrêtés modificatifs) qui ont été pris au titre de l'activité SAP. Fin 2016, on dénombre 1074 organismes de services à la personne, dont 227 exercent au domicile de publics fragiles : personnes âgées, handicapées ou jeunes enfants.

A noter que la plate-forme départementale de services à la personne se nomme désormais CAP92 et regroupe une quarantaine d'entreprises adhérentes.

1.2.3. L'économie sociale et solidaire

En 2016, l'UD DIRECCTE a délivré 41 agréments.

Les structures agréées sont dans 44 % des cas des associations, dans 41,5 % des sociétés commerciales, dans 12 % des cas des SCOP et dans 2,5 % des mutuelles.

Les secteurs majoritairement représentés sont les activités récréatives/culturelles/sportives, les activités santé et action sociale, et les activités financières/ conseil et assistance.

1.2.4. La coordination départementale des clauses sociales

Dans un contexte d'accroissement des marchés publics notamment liés aux travaux du Grand Paris, l'État et la

Région Ile-de-France ont souhaité mettre en place une animation des clauses sociales.

Le GIP Maximilien a été désigné par l'État pour piloter au niveau régional cette mission d'appui au développement des clauses sociales (MACS).

Dans chaque département francilien, un opérateur est en charge de l'animation de la clause sociale. Dans les Hauts-de-Seine, cette mission a été déléguée à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre. Il s'agit ainsi de rendre lisible l'offre départementale en matière de mise en œuvre des clauses sociales, et de l'articuler au mieux sur le territoire pour répondre aux enjeux des chantiers altoséquanais.

Il s'agit également de mobiliser les donneurs d'ordre pour accroître le nombre de marchés « clausés » et de sensibiliser l'ensemble des acteurs économiques aux enjeux de ce type de marchés.

II. LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

2.1 Dotations financières

Dotations	2015	2016
Dotations d'investissement	158 473 051	171 559 612
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	148 728 394	118 347 935
Dotation d'équipement des collèges (DDEC)	6 958 065	6 958 065
Dotation globale d'équipement (DGE/DETR)	135 182	160 545
Subvention au titre de la réserve parlementaire	1 770 840	945 627
Subventions jeunesse et sport	523 659	922 000
Dotation politique de la ville investissement	356 911	346 435
Principales dotations fonctionnement	809 416 323	394 672 456
DGF communes (dotation forfaitaire)	321 569 972	156 162 731*
DGF département	195 465 502	147 471 090
DGF EPCI	242 404 194	Sans objet
DSU (dotation solidarité urbaine)	21 095 700	23 144 599
DNP (dotation nationale de péréquation)	1 411 212	1 318 662
Fonds de solidarité région IDF	14 410 330	15 889 983

* Cette somme ne prend pas en compte la contribution part salaire (CSP), versée en 2016 à la Métropole du Grand Paris, puis reversée aux communes via l'attribution de compensation

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

Dans le cadre du programme de stabilité 2015-2017 qui fixe un objectif de 50 milliards d'euros d'économies réparties sur 3 ans pour l'ensemble des administrations publiques, conformément aux engagements européens de la France, l'État supporte un effort d'économies de 18 milliards d'euros. La protection sociale et l'assurance-maladie contribuent respectivement à hauteur de 11 et 10 milliards d'euros. Enfin les collectivités territoriales devaient initialement concourir à hauteur de 11 milliards d'euros sur la période.

Conformément aux engagements du Président de la République, la contribution au redressement des finances publiques est atténué en 2017 pour le bloc communal qui voit sa participation réduite de moitié par rapport à sa contribution 2016 (1,035 milliards€ en 2017 contre 2,071 Md€ en 2016).

Les collectivités locales des Hauts-de-Seine sont majoritairement contributrices nettes aux dispositifs de péréquation "horizontale" dans le cadre du FSRIF (fonds de solidarité de la RIF), du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales), des fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), et des droits de mutations à titre onéreux.

Toutefois, 11 communes des Hauts-de-Seine faisant face à des difficultés spécifiques ont pu bénéficier d'une hausse de la péréquation verticale dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation (le montant total de la dotation de solidarité urbaine augmente de 9,71 % entre 2015 et 2016), à laquelle s'est ajoutée, pour 8 d'entre elles, une augmentation de la péréquation horizontale (le total des attributions du FSRIF augmente de 10,27% entre 2015 et 2016).

Enfin, la loi de finances 2014 qui a revu le dispositif du fonds de soutien pour venir en aide aux collectivités ayant contracté des emprunts à risques, et réévalué à 3 milliards €, a permis depuis décembre 2014 de finaliser 15 dossiers de collectivités concernées par ce type d'emprunts.

2.2 Contrôle de légalité et conseil aux collectivités

La fonction de conseil aux collectivités locales a constitué une part importante de l'activité.

Dans le cadre du contrôle de légalité, 40 000 actes ont été transmis en 2016, contre 44 600 en 2015. Près de 600 d'entre eux ont fait l'objet d'observations (800 en 2015), donnant lieu à 29 recours gracieux, contre 34 en 2015.

Toutes les collectivités locales du département et la plupart des établissements publics locaux qui leur sont affiliés télétransmettent leurs actes.

2.3 Vie démocratique

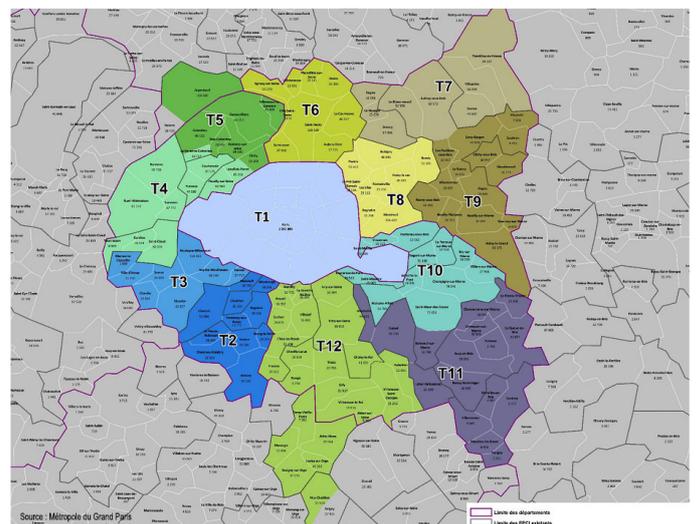
La Préfecture a préparé dès l'année 2016 les élections présidentielle et législatives de 2017 avec la passation des marchés de mise sous pli et les commandes de matériel électoral : enveloppes de propagande, volets de procuration ...

De même, les bureaux de vote ont été institués pour la période du 1er mars 2017 au 28 février 2018, et les listes électorales révisées.

2.4 Intercommunalité

L'année 2016 a principalement été consacrée à la mise en place des quatre établissements publics territoriaux (EPT) dans le cadre de la Métropole du Grand Paris avec notamment le contrôle des délibérations des conseils de territoire relatives à la vie institutionnelle des EPT et à l'exercice de leurs compétences.

Par ailleurs, la rationalisation de la carte des syndicats s'est poursuivie avec la dissolution du syndicat mixte des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères (SYELOM), dont l'intégralité des compétences a été transférée au syndicat de traitement des ordures ménagères de la région parisienne (SYCTOM).



III. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Chiffres clés 2016

- 11 900 logements commencés et 14 800 autorisés pour un objectif de 11 600 logements/an.
- 3 terrains de la liste régionale de mobilisation du foncier public cédés
- 11 PLH en vigueur dont 5 intercommunaux
- 9 communes bénéficiant de l'aide aux maires bâtisseurs à hauteur de 2,3 Millions d'euros en 2016
- 47 demandes d'agrément bureaux instruites en 2016
- Deux CIN signés : Clichy et Clamart / Fontenay-aux-Roses
- Trois permis de gare sur la ligne 15 Sud délivrés
- Création de la ZAC des Groues le 28 décembre 2016 et modification de la ZAC Seine-Arche
- 7 pré-dossiers de sécurité soumis à l'avis de la CNESOR et de la CCDSA-SIST pour les voies couvertes de la Défense
- 3 communes candidates au Label EcoQuartier dont 2 lauréates (1 label à Issy-les-Moulineaux et 1 diplôme à Rueil-Malmaison)
- 14 avis pour modifications et ou révisions de PLU et 10 avis pour modifications de mise en compatibilité de PLU
- 32 communes sur 36 dotées d'un agenda d'accessibilité programmé

3.1. Le Grand Paris

Au delà de l'aspect institutionnel, le Grand Paris continue à se construire dans les domaines de l'aménagement, du logement et des transports. Dans ce cadre, les services de l'État se sont impliqués dans la négociation des objectifs de construction de logements, la mobilisation du foncier public, et les projets des gares du Grand Paris Express.

3.1.1. Contribuer à créer une offre de logement pour tous

L'objectif de territorialisation de l'offre de logement (TOL) de 11 600 logements par an pour les Hauts-de-Seine, fixé par le préfet de région en 2012, a été atteint pour la première fois en 2016. Ainsi, le nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées cette année s'élève à 11 900, soit 102,6 % de l'objectif fixé.

Les services de l'État interviennent principalement par le biais des porter à connaissance et des avis sur les PLH et les procédures d'évolution des PLU (révisions ou modifications) pour conforter la réalisation de cet objectif.

3.1.2 Partager avec les collectivités les orientations d'aménagement

Deux contrats d'intérêt national (CIN) ont été signés. Les contrats d'intérêt national (issus du plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement) sont des outils d'accompagnement par l'État des collectivités désireuses de contribuer significativement au développement de l'offre de logements. La DRIEA a contribué fortement par son expertise technique et sa capacité de concertation avec les partenaires locaux à la rédaction des CIN de Clichy et de Clamart / Fontenay-aux-Roses, dit CIN du Panorama.

L'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre de ces contrats en partenariat avec les collectivités concernées.

3.1.3. Mobiliser le foncier public

En application de la loi du 18 janvier 2013, seize terrains de l'État et quatre terrains appartenant à des établissements publics ferroviaires ont fait l'objet en 2016 d'un travail étroit avec les partenaires de la mobilisation du foncier public, notamment France Domaine et l'EPFIF.

Cela a permis de conseiller efficacement les collectivités et les opérateurs afin d'élaborer un programme ambitieux en logements sur ces terrains. Trois ont été cédés en 2016 – dont le site emblématique de la caserne Sully, qui devrait permettre la construction à terme de 48 logements et d'environ 690 logements pour étudiants.

3.1.4. Promouvoir l'équilibre habitat / emploi

En 2016, la DRIEA a instruit 47 dossiers de demandes d'agrément bureaux déposés dans les Hauts-de-Seine, pour une surface totale de 1 million de m² (22 dossiers en 2015). 42 demandes ont été accordées et 2 ajournées.

3.1.5. Assister la réalisation des lignes 15 et 18 du Grand Paris Express (GPE) et du RER E Éole

L'unité départementale de la DRIEA contribue à la coordination de l'ensemble des procédures liées à la construction du Grand Paris Express (lignes 15 et 18). La construction de la ligne 15 Sud est entrée en phase opérationnelle en 2016 avec la délivrance de 3 permis de construire pour les gares de Clamart, Châtillon-Montrouge et Bagneux, et le lancement des travaux de génie civil en juin 2016 à Clamart. Cette préparation permet une optimisation conséquente des délais de délivrance, soit moins de 8 mois en 2016.

13 autres gares du GPE sont situées dans les Hauts-de-Seine et font l'objet de réunions préliminaires en vue

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

d'intégrer aux projets les contingences des différents acteurs et de faciliter l'émergence de nouveaux quartiers de gare cohérents (espaces publics, intermodalité, renouvellement urbain).

3.2. La Défense –Seine Arche : Opérations d'intérêt national

Les OIN de la Défense et de Seine-Arche représentent des sites stratégiques à fort potentiel de construction pour répondre aux enjeux portés par le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en Ile-de-France. Les services de l'État y accompagnent l'EPADESA, Defacto et les collectivités territoriales concernées.

3.2.1. Instruire les autorisations d'urbanisme

Dans le périmètre des Opérations d'intérêt national (OIN) de La Défense et de Seine-Arche, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par l'État et l'unité départementale de la DRIEA est chargée de leur instruction.

Au total, 142 dossiers ont fait l'objet de décisions en 2016 sur le périmètre des OIN, dont 50 permis de construire et 9 permis de démolir. L'unité départementale a instruit des permis de construire complexes tels que ceux des Tours Hekla, des Tours Pascal ou les constructions de l'opération Coeur de quartier, le nouveau quartier de la gare de

Actes instruits dans les opérations d'intérêt national



Nanterre-Université.

Les permis de construire sont délivrés en moyenne 22 jours avant le terme du délai accordé, traduisant ainsi la pleine mise en œuvre de la réforme du permis de construire et des réductions de délais d'instruction.

3.2.2. Accompagner l'aménagement

Le suivi du projet de la ZAC des Groues à Nanterre (76 hectares, 2 nouvelles gares du Grand Paris Express et

EOLE, 5 000 logements et 12 000 emplois à horizon 2030) a fortement mobilisé l'État, notamment dans le cadre de la procédure de création de la ZAC créée par arrêté du Préfet le 23 décembre 2016. Le même travail a été conduit dans le cadre de la modification de la ZAC Seine-Arche.

A noter également, sur ce secteur des Groues, les réflexions en cours au sujet de l'implantation d'une gare TGV de la ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN) dans le quartier, qui ont conduit l'État à lancer une étude des impacts urbains, techniques et financiers d'une telle implantation. Les éléments d'analyse ont permis au comité de pilotage de la ligne de Mai 2016 de conclure défavorablement sur l'opportunité et la faisabilité de cette gare.

Par ailleurs, l'aménagement des franges de l'université Paris Ouest Nanterre a fait l'objet de nombreuses réunions techniques avec les partenaires : commune, université, bailleurs sociaux et EPADESA dans le cadre du protocole validé par les instances concernées fin 2015.

Enfin, un travail important a été conduit pour accompagner le projet de ZAC des Papeteries permettant la reconversion de cette zone industrielle fermée depuis 2011. L'année 2017 sera consacrée aux procédures administratives (création de ZAC, déclaration de projet de mise en compatibilité du PLU et permis de construire).

3.3 Urbanisme, aménagement et construction durable

3.3.1. Planification

Le rythme d'élaboration, de révision et d'évolution de plans locaux d'urbanisme (PLU) est resté soutenu en 2016 du fait de la création de la métropole du Grand Paris, des dates limite pour intégrer aux PLU les lois Grenelle et ALUR, et de la dynamique de projet dans le département.

Cela s'est traduit par un nombre toujours important d'avis de l'État liés à l'élaboration de ces documents d'urbanisme. Ainsi, en 2016, l'unité départementale de la DRIEA a réalisé :

- 2 porter à connaissance ;
- 7 avis sur des révisions de PLU et 7 sur des modifications ;
- 10 avis dans le cadre de modifications et mises en compatibilité.

Par ailleurs, les unités départementales de la DRIEA, de la DRIEE et de la DRIHL ont contribué, pour ce qui concerne les Hauts-de-Seine, à la rédaction du porter à

connaissance et de la note d'enjeux de l'État pour le SCOT de la Métropole du Grand Paris.

Fiscalité de l'urbanisme

L'État liquide dans le département les taxes liées aux autorisations d'urbanisme pour l'aménagement du territoire des communes et le financement du Grand Paris Express. Le montant des taxes d'urbanisme liquidées a été en 2016 de 116,6 M€ dont 48 M€ de redevance pour création de bureaux, pour un total de 2 481 actes fiscaux.

En 2016, l'engagement fort des services dans la liquidation et le recouvrement de la taxe d'aménagement, notamment pour de nombreux projets d'ampleur, a permis d'atteindre un rythme stable et réglé, pour les pétitionnaires qui s'acquittent de la taxe comme pour les collectivités territoriales qui la perçoivent. Ainsi le délai fin 2016 était de 8 mois entre le permis et la liquidation alors qu'il était de 14 mois en 2015.

Parallèlement, les services de l'État ont participé à l'élaboration de la réforme de la redevance bureau, désormais renommée taxe pour création de bureaux, qui contribue au rééquilibrage de l'activité en Île-de-France. Chef de file régional, l'UD DRIEA a accompagné le ministère dans la refonte du dispositif afin de le clarifier et le simplifier. Le décret est en cours de finalisation.

3.3.2. Qualité, sécurité et accessibilité de la construction

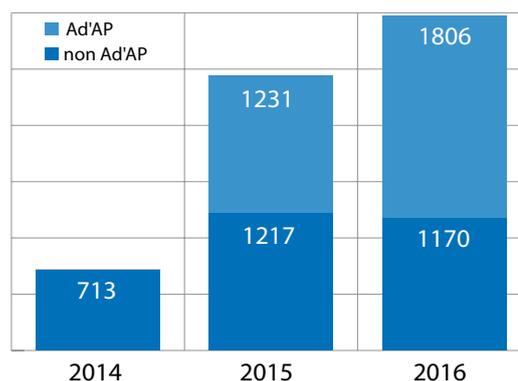
L'État promeut la qualité de la construction dans le département. En matière de contrôle des règles de construction, 8 visites ont été réalisées en 2016 (5 en 2015) donnant lieu à 8 PV pour non-conformité. Cette campagne de contrôle est la plus importante de petite couronne, et a permis de vérifier la conformité de 343 logements neufs sur les aspects de la sécurité, l'accessibilité et la ventilation-aération.

Plus de dix ans après la loi handicap de 2005 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, l'année 2016 a été marquée par l'instruction d'un très grand nombre de dossiers au sein de la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) qui statue sur le traitement de l'accessibilité par les propriétaires et gestionnaires d'établissements ouverts au public (ERP). Avec 30 000 ERP, le département des Hauts-de-Seine est l'un des plus importants de France en la matière.

Alors que tous les établissements devaient être accessibles au 1er janvier 2015, moins de la moitié se révèlent conformes à la réglementation. Le dispositif d'Ad'AP

(agenda d'accessibilité programmée), créé fin 2014, vise à contractualiser avec les propriétaires le report des sanctions prévues contre un engagement ferme de mise en accessibilité d'ici 3 à 9 ans. En 2016, 2 976 dossiers ont été examinés par la commission compétente.

Dossiers de la SCDA



3.4. Enquêtes publiques et actions foncières

La majeure partie des dossiers traités par les services de la Préfecture concerne des enquêtes publiques en vue d'une expropriation pour la réalisation de projets d'aménagement et de transports (dont Grand Paris Express ligne 15 sud et 15 ouest, prolongement tramway T1, Tramway T10, Éole, Massy-Valenton secteur ouest) mais aussi des opérations de restructuration ou d'aménagement urbain et des ZAC.

17 enquêtes ont été lancées en 2016 (contre 21 en 2015) et 34 actes – arrêtés de DUP ou de cessibilité notamment - signés (contre 46 en 2015).

les services de l'État ont également procédé en 2016 au renouvellement des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur et assuré le secrétariat de ladite commission, présidée par la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Pour les nouvelles candidatures, 7 personnes se sont présentées et 4 ont été retenues par la commission. Au total, la liste des commissaires enquêteurs pour le département des Hauts-de-Seine pour l'année 2017 comprend 38 personnes.

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

IV. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

4.1 Territorialisation de la transition énergétique

Les services de l'État contribuent en la matière à accompagner les territoires pour une meilleure durabilité et un meilleur cadre de vie des franciliens.

En Île-de-France, la stratégie en matière de transition énergétique est définie par le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), élaboré en 2012 conjointement par l'État et le Conseil régional. Ce schéma fixe les trois grandes priorités d'actions pour l'Île-de-France :

- Multiplier les rénovations énergétiques des bâtiments existants ;
- Développer le chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération (chaleur fatale, géothermie, biomasse) ;
- Agir sur le trafic routier et réduire les émissions, qu'il s'agisse des gaz à effet de serre ou des polluants atmosphériques, enjeu sanitaire majeur dans notre région.

La DRIEA, la DRIEE et l'ADEME ont tenu deux réunions du réseau transition énergétique ouvertes à l'ensemble des collectivités territoriales afin de promouvoir les objectifs et les axes d'effort prometteurs de la transition énergétique dans le contexte de forte urbanisation du département. Ces réunions ont aussi permis de mettre en commun les projets innovants, communiquer sur les appels à projets et les outils de diagnostic développés par l'État.

4.1.1. Promouvoir les ÉcoQuartiers

Le ministère chargé de l'habitat a conduit en 2016 sa quatrième vague de labellisation « ÉcoQuartier » des projets d'aménagement exemplaires. Après un début d'année consacré à la promotion du dispositif auprès des communes, l'État a accompagné les 2 candidatures de Rueil-Malmaison (l'Arsenal) et d'Issy-les-Moulineaux (Rives de Seine), et a également étudié le projet de Puteaux (Les Bergères) de transformer son aménagement afin de l'inscrire dans la démarche EcoQuartier.

Avec 11 quartiers labellisés ou diplômés, le département des Hauts-de-Seine est à la fin 2016 le département de France le mieux doté en EcoQuartiers.

4.1.2. Intégration de la transition énergétique, des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)



Pour accompagner la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, la Ministre de l'environnement de l'énergie et de la Mer, chargée des relations internationales sur le climat a impulsé une nouvelle dynamique en lançant, en septembre 2014, l'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ». La finalité de cet appel à projets était d'encourager et d'accélérer les actions des territoires et des collectivités en faveur de la transition énergétique. Cet appel à projets a fait l'objet d'une promotion au niveau départemental.

Le département compte un lauréat TEPCV, l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, qui a reçu une subvention de près de 2 M€ pour accompagner l'optimisation de l'éclairage public.

En 2016, la commune de Ville d'Avray a été accompagnée par les services de l'État et a déposé une candidature TEPCV pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques.

4.2. Éducation à l'environnement et au développement durable

La DRIEE participe au pilotage et à la réalisation de projets régionaux d'éducation à l'environnement et au développement durable en partenariat avec les 3 académies d'Ile-de-France et le conseil régional. Pour l'année 2016, il s'agissait du projet « Le climat, c'est chez moi ! » qui a réuni 24 lycées sur les enjeux territoriaux du climat.

Dans le département, 3 lycées ont participé au projet (lycée Jean Jaurès à Chatenay-Malabry, lycée Charles Petiet à Villeneuve-la-Garenne et lycée Alexandre Dumas à Saint-Cloud).

La DRIEE a également participé à une opération de sensibilisation en milieu scolaire le 25 novembre 2016 à Clichy (PLOUF 92), en partenariat avec l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFORME), la brigade des sapeurs pompiers de Paris et des associations de protection civile. Cette opération a permis de sensibiliser 6 classes de CM2 sur le risque inondation par le biais de six ateliers participatifs.

4.3. La qualité de l'air

La révision du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) d'Ile-de-France a été officiellement lancée en début d'année 2016 par le Préfet de Région et le Préfet de Police. Des groupes de travail (transports, résidentiel, agriculture, industrie, collectivités, action citoyenne) se sont réunis de mai à novembre pour élaborer des propositions d'actions d'amélioration de la qualité de l'air qui doivent permettre de revenir sous les seuils réglementaires européens d'ici 2020. Ce plan devrait être approuvé fin 2017 après les différentes phases de consultation.

Par ailleurs, le cadre réglementaire national relatif à la gestion des épisodes de pollution a été fortement modifié en avril et août 2016. Cela s'est traduit par un nouvel arrêté inter-préfectoral du 19 décembre 2016 relatif aux procédures d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisode de pollution en région d'Ile-de-France, le projet d'arrêté ayant fait l'objet d'une consultation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques des Hauts-de-Seine le 15 novembre 2016.

Le déclenchement des mesures d'urgence se fait dorénavant dès lors qu'il y a prévision de dépassement du seuil d'information-recommandation pendant deux

jours consécutifs, pour les particules PM10 et l'ozone. Ce nouveau cadre réglementaire oblige à associer quotidiennement les représentants des collectivités et du STIF à la prise de décision lors d'un épisode de pollution.

Il a été mis en œuvre lors des pics de pollution aux particules survenus en décembre 2016, ayant vu la mise en place des mesures de réduction des émissions polluantes : celles prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE pour les sites industriels, abaissements de vitesse temporaires, contournement de la Francilienne pour les poids lourds en transit, report des essais moteurs et des entraînements pour les aéronefs, interdiction du chauffage individuel au bois en appoint ou agrément et enfin mise en œuvre de la circulation alternée.

En 2017, la mesure de circulation alternée est remplacée par la circulation différenciée basée sur le niveau de pollution des véhicules associé à la vignette Crit'Air.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTÉ

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Date de 1^{re} immatriculation du véhicule - voiture particulière

Catégorie	Carburant / Type	Norme / Date
Vert	Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	-
Violet	Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	-
1 (Violet)	Euro 5 et 6	À partir du 1 ^{er} janvier 2011
2 (Jaune)	Euro 4	Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
3 (Orange)	Euro 2 et 3	Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus
4 (Rouge)	Euro 4	Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
5 (Marron)	Euro 3	Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
6 (Gris)	Euro 2	Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

Pour obtenir son certificat qualité de l'air www.certificat-air.gouv.fr

@ecologieenergie #LoiRoyal

L'ÉTAT AU SERVICE DES TERRITOIRES

4.4. Inspection des installations classées et développement industriel durable

L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) a 3 missions essentielles :

- élaborer la réglementation technique applicable aux ICPE,
- contrôler les ICPE et proposer au préfet et au procureur les suites éventuelles à donner,
- contribuer à l'information du public.

Le département des Hauts-de-Seine compte :

- 147 établissements soumis à autorisation préfectorale ou enregistrement, dont
- 3 sites à risques industriels dits « SEVESO seuil haut »
- 7 sites à risques industriels dits « SEVESO Seuil bas »
- 27 sites soumis à la directive « lutte contre les pollutions intégrées »

En 2016 dans les Hauts-de-Seine, 5 nouvelles installations ont été autorisées par arrêté préfectoral.

Par ailleurs, une vingtaine d'arrêtés préfectoraux de prescriptions complémentaires encadrant l'activité de sites industriels existants ont été signés en 2016.

De plus, 109 contrôles de sites industriels ont été effectués en 2016. Ils ont donné lieu à :

- 30 arrêtés préfectoraux de mise en demeure de respecter des prescriptions existantes,
- 5 arrêtés d'astreinte journalière
- 2 arrêtés de suspension d'activités

En outre, 10 procès-verbaux ont été adressés au procureur en 2016.

Enfin, dans la continuité des deux années précédentes, les diagnostics de sols ont été poursuivis en 2016 parmi les 161 établissements accueillant des enfants et adolescents implantés sur ou à proximité d'anciens sites industriels potentiellement pollués. Désormais, 85 sites ont été diagnostiqués.

4.5. Les sites et sols pollués

Dans le cadre d'une demande foncière croissante, notamment pour le développement du Grand Paris, la reconquête des terrains pollués est un enjeu majeur en raison de la rareté du foncier disponible dans le département. L'État, notamment au travers de la DRIEE et de l'ARS, veille à ce que les aménageurs prennent suffisamment en compte l'état de pollution des sols dans

leurs projets, notamment ceux accueillant des enfants.

Les Hauts-de-Seine comptent à ce jour environ 100 sites inscrits dans la base de données nationale des sites et sols pollués (BASOL). Les services de l'État suivent actuellement une quarantaine de sites dans le cadre de leur réhabilitation.

4.6 Publicité extérieure et préservation du cadre de vie

L'implantation des dispositifs de publicité extérieure doit rechercher un équilibre permettant à la fois la liberté d'expression, la liberté d'entreprise et le respect du paysage et du cadre de vie.

En 2016, 5 déclarations préalables ont été enregistrées et 88 autorisations préalables ont été instruites, soit un total de 93 actes contrôlés.

Le plan d'actions inter-départemental relatif à la publicité extérieure dans les départements des Hauts-de-Seine, de Paris, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis a été intégré au plan d'actions stratégique de la mission interdépartementale et interservices de l'eau et de Paris et la proche couronne (MIISEN PPC), validé le 30 mars 2016. Il vise à préserver le cadre de vie et à lutter contre les pollutions visuelles en hiérarchisant les priorités d'intervention.

Dans ce cadre, 29 procès verbaux ont été dressés par la DRIEE. A ce stade, suite aux procédures de police engagées par le préfet en 2016, 20 panneaux ont été déposés.

Enfin, l'année 2016 a vu aboutir le plan d'action visant à vérifier les signalements réalisés par Paysages de France concernant 200 publicités potentiellement installées de façon irrégulière dans le département des Hauts-de-Seine.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE HABITANTS : LA POLITIQUE DE LA VILLE

Chiffres clés 2016

Dotation globale crédits CGET: 4,8 M€

dont :

- Contrats de ville : 1,9 M€,
- Réussite éducative (RE) : 2,2 M€,
- Ville-Vie-Vacances : 245 375 €,
- 201 structures financées,
- 518 actions soutenues,
- 75 postes d'adultes relais financés,
- 188 000 € complémentaires ont été alloués au département des Hauts-de-Seine au titre du CIEC

Depuis 2015, ce sont désormais 21 quartiers prioritaires (QPV) répartis sur 9 communes et dans lesquels vivent 109 050 alto-séquanais qui bénéficient d'un accompagnement renforcé de l'État au titre de la politique de la ville. Les habitants des anciens quartiers en politique de la ville continuent de bénéficier du soutien de l'État à travers le droit commun dans le cadre du dispositif de veille active des contrats de ville.

8 contrats de villes couvrant l'intégralité des nouveaux quartiers prioritaires aussi bien que les anciens quartiers sur 16 communes ont ainsi été signés au cours de l'année 2015 et mis en œuvre en 2016. Ces nouveaux contrats de ville ont été articulés autour de trois piliers qui fondent la nouvelle politique de la ville : la cohésion sociale, l'habitat et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi. A ces piliers prioritaires s'ajoutent trois axes transversaux qui relient l'ensemble des actions conduites par les partenaires de la politique de la ville : la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme, la jeunesse.

Aux partenaires traditionnels de la politique de la ville qu'étaient l'État, le département et les communes, sont venus s'ajouter de nouveaux signataires des contrats de ville : la région, les organismes de sécurité sociale, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, la caisse des dépôts. Ces nombreux partenaires se sont particulièrement engagés en 2016 dans les comités de pilotage des contrats de ville.

Les délégués du préfet, au nombre de 6 sur le département, mettent en œuvre les dispositifs de la politique de la ville et accompagnent les communes et les porteurs de projet sur la déclinaison territoriale des politiques prioritaires nationales et de la réforme en cours : instruction des

demandes de subvention, diagnostics, mobilisation des services de l'État, etc.

Sous l'autorité du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et la cohésion sociale et de son équipe, et avec l'appui de l'ensemble des services de l'État, ils contribuent à la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville.

En gestion, les efforts engagés ces dernières années se sont poursuivis. En 2016, 4,8 M€ ont été attribués par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) au bénéfice des quartiers prioritaires du département des Hauts-de-Seine. Au total, 518 actions ont été soutenues au bénéfice de 201 porteurs de projets dans 17 communes ainsi que 75 postes d'adultes relais assurant des missions de médiation sociale. Le nombre des actions et des porteurs soutenus est en progression par rapport à 2015 (495 actions et 181 porteurs).

En 2016 et suivant les prescriptions des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) l'action de l'État en matière de politique de la ville s'est concentrée sur le renforcement de la participation des habitants avec 88 666 € attribués pour aider à la mise en place des conseils citoyens.

Les mesures du CIEC ont également permis la mise en place d'actions complémentaires dans le cadre des contrats de ville en matière de formation à la laïcité et aux valeurs de la République ainsi que l'engagement de travaux approfondis pour l'adoption de plans de prévention de la radicalisation annexés aux contrats de ville, grâce à l'octroi de 188 000€ de crédits complémentaires.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

II. FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AMÉLIORER LE BÂTI

2.1 Mettre à l'abri, héberger et loger les plus démunis

Chiffres clés 2016

- 2 541 relogements prioritaires dont 1 552 au titre du DALO
- 60,8 M€ dédiés à l'hébergement
- 43 893 logements sociaux au titre du contingent de l'État
- 16 227 places d'hébergement
- 9 022 demandes d'hébergement reçues par le pôle insertion du SIAO 92

2.1.1 Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées des Hauts-de-Seine (PDALPD) pour la période 2014-2018

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées pour la période 2014-2018 a été approuvé par arrêté conjoint du préfet et du président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine le 6 mai 2014.

Les axes retenus visent à :

- améliorer et développer l'offre de logement adapté avec une attention particulière portée à l'offre de logement de transition et d'hébergement ;
- organiser l'accompagnement lorsqu'il est nécessaire, en coordonnant les actions des dispositifs de l'État et ceux du Conseil départemental ;
- formaliser les procédures de repérage des publics et d'attribution des logements ;
- renforcer la prévention des expulsions locatives, dans le cadre de la Charte de prévention ;
- poursuivre et amplifier la lutte contre l'habitat indigne.

Les travaux relatifs à la mise en œuvre du PDALPD ont été importants en 2016.

Deux comités techniques se sont réunis le 14 janvier et le 17 juin 2016 avec pour ordre du jour les évolutions prévues par la loi ALUR en matière de prévention des expulsions le plus en amont possible et le bilan des relogements des publics prioritaires en 2015.

Trois comités responsables se sont également réunis le 5 juillet, le 19 octobre et le 24 novembre 2016 et ont eu pour objet :

- la prévention des expulsions locatives, avec la présentation des évolutions apportées dans le dispositif et des travaux restant à mener dans le cadre de la mise en œuvre des décrets d'application de la loi ALUR ;

- le bilan 2015 et les objectifs 2016 de l'Accord Collectif Départemental ;
- l'approbation du schéma départemental de la domiciliation ;
- la révision du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement.

2.1.2 Les rapports locatifs et la prévention des expulsions locatives

La **commission de conciliation (CDC)** joue un rôle de médiateur entre locataires et bailleurs dans le parc privé lors du renouvellement de bail, en cas de désaccord sur le montant du nouveau loyer ou au moment de la relocation d'un logement (106 dossiers en 2016).

La commission est également compétente pour les litiges relatifs au dépôt de garantie, aux charges locatives, à l'état des lieux et aux réparations, aux congés, dans le parc privé et le parc social (256 dossiers).

Elle s'est réunie à 44 reprises, soit 6 séances de plus qu'en 2015. Le taux de conciliation a diminué, il passe de 28% en 2015 à 22% en 2016 pour les renouvellements de bail et de 38% en 2015 à 26% en 2016 pour les « litiges ». Un formulaire de saisine a été mis en place pour favoriser une saisine dématérialisée de la commission.

La **commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)**, coprésidée par le préfet des Hauts-de-Seine et le président du Conseil départemental a enregistré 62 dossiers en 2016 (56 en 2015) au sein de ses deux commissions territoriales, implantées à Nanterre et Antony.

Cette commission a pour objectif d'optimiser les dispositifs de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés et plus particulièrement en s'attachant à trouver une solution aux dossiers identifiés comme les plus complexes et pour lesquels l'action d'un seul partenaire n'est pas suffisante.

Les mesures prévues par la loi ALUR répondent à deux objectifs :

- traiter les impayés le plus en amont possible ;
- renforcer le rôle de la commission en matière de coordination, d'évolution du dispositif, de délivrance d'avis, de recommandations pour chaque situation et d'articulation avec le Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Dans le cadre de la mise en œuvre des décrets d'application de la loi ALUR fin 2015 et début 2016, des travaux ont été engagés avec notamment le Conseil départemental, l'ADIL, la CAF et l'AORIF. A la suite, plusieurs évolutions du dispositif sont intervenues :

- publication de l'arrêté préfectoral définissant les seuils au-delà desquels les commandements de payer, délivrés pour le compte d'un bailleur personne physique, sont signalés à la CCAPEX ;
- actualisation du règlement intérieur de la CCAPEX ;
- travaux sur l'actualisation des modèles de diagnostics sociaux et financiers réalisés par le Conseil départemental.

2.1.3 L'hébergement d'urgence et l'insertion

L'ensemble des composantes du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) des Hauts-de-Seine est désormais physiquement regroupé, depuis le 13 février 2016, sur un site unique au 4 rue de l'Abbé Hazard à Nanterre.

L'installation du Pôle Urgence (auparavant localisé au Centre d'accueil de soins hospitaliers -CASH- de Nanterre) avec les autres pôles du SIAO (Insertion et Logement) se traduit par un transfert de gestion directe du 115 et de son service de visite à l'hôtel au GCSMS (Groupement de coopération sociale) SIAO 92, et par le déménagement de la Croix Rouge Française qui continuera à assurer la gestion du SAMU social, en tant que membre du GCSMS SIAO 92.

3 687 ménages ont été mis à l'abri par le 115, dont 62% à l'hôtel, correspondant à 1 039 000 nuitées.

9 357 évaluations de travailleurs sociaux concernant 5 514 ménages, ont été adressées au pôle insertion du SIAO en vue d'une orientation vers un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement de transition.

Le dispositif départemental du logement adapté compte 8 487 places réparties entre 13 pensions de famille et 89 résidences sociales, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) ou Foyers de Travailleurs Migrants.

Deux résidences sociales (hébergement pour une durée maximum de 2 ans) ont ouvert leurs portes en 2016, soit 186 places supplémentaires.

Par ailleurs, l'augmentation des capacités d'hébergement en pension de famille et en résidences d'accueil se poursuit. Deux pensions de famille ont ouvert leurs portes en 2016, soit 61 places supplémentaires dont 14 places pour le contingent État.

Depuis 2016, les créations de places en résidences sociales à destination des publics jeunes travailleurs s'inscrivent dans le cadre d'un appel à projets (AAP), les foyers de jeunes travailleurs relevant de la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et étant autorisés par le Préfet de département (article 31 de la loi ALUR).

Dans le cadre de l'AAP 2016 pour la création de places en FJT, dont la commission de sélection s'est tenue le 12 octobre 2016, 147 places supplémentaires, pour des ouvertures de structures en 2017 et 2018, ont été validées.

Afin de limiter l'augmentation continue de l'hébergement hôtelier, la région Île-de-France a défini un plan triennal de réduction du recours aux nuitées hôtelières pour la période 2015-2017. Ce plan vise à favoriser la fluidité vers les dispositifs d'insertion par :

- l'accompagnement des familles hébergées à l'hôtel (évaluation sociale et aide alimentaire notamment) ;
- la réduction des situations d'errance et de précarité géographique et sociale ;
- la réduction de l'augmentation du nombre de nuitées, en développant les alternatives (269 places de centres d'hébergement alternatifs à l'hôtel créées en 2015 et 2016).

Le développement des alternatives à l'hôtel ainsi que la mise en œuvre du projet social du CASH de Nanterre répondent à un objectif de rééquilibrage territorial :

- les places créées le sont dans le diffus ou en structure et sont implantées dans le centre et le sud du département ;
- 180 places de CHRS jusqu'alors gérées par le CASH de Nanterre seront redéployées d'ici 2018 dans le département. Un appel à projet, lancé en 2015 a permis dès 2016 de mettre en œuvre ce redéploiement.

Par ailleurs, dans le cadre du plan migrants et d'un travail concerté avec les maires pour répondre à la tradition républicaine d'asile de notre pays, 1 028 places d'hébergement pour migrants, réparties sur 12 centres d'accueil, sont installées dans les Hauts-de-Seine. Les objectifs de ces structures sont dans un premier temps de mettre à l'abri puis d'accompagner dans leurs démarches les personnes souhaitant déposer une demande d'asile sur le territoire.

Ce dispositif fait l'objet d'une coordination départementale, réunissant tous les quinze jours, l'ensemble des services de l'État concernés (DRIHL, CPAM, ARS, Préfecture, Ofii) et les responsables des centres d'hébergement.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Les services de l'État dans les Hauts-de-Seine se sont également mobilisés lors des évacuations de campements de migrants parisiens, dans un souci de solidarité territoriale. Près de 3 900 personnes ont ainsi été prises en charge en urgence lors de l'évacuation du campement de Stalingrad en novembre 2016, nécessitant la réquisition de nombreux sites en Île-de-France dont 3 dans le département avec la collaboration des élus locaux.

2.1.4 Le relogement des publics prioritaires

Le rôle de pivot du SIAO 92 dans le dispositif de fluidité de l'hébergement vers le logement est conforté. L'activité du pôle logement du SIAO est en progression en termes de dossiers reçus et labellisés, et de baux signés (202 en 2016 contre 128 en 2015).

L'activité de la commission de médiation (COMED) est toujours en hausse avec un nombre de recours déposés qui progresse chaque année. En 2016, la COMED a étudié 6 023 dossiers DALO et 1 094 dossiers DAHO. 1 630 dossiers (+ 233, soit 17% d'augmentation par rapport à 2015) ont été reconnus prioritaires et urgents pour un logement (DALO) et 1 552 relogements ont été réalisés, ce qui représente 13 % des attributions de logements sociaux, contre 9 % en 2015.

Le nombre de ménages prioritaires à reloger reste cependant important (2 546 DALO et 2 400 au titre du PDALPD) et nécessite la mobilisation de tous.

Concernant le DAHO, 910 dossiers ont été clôturés en 2016 : 413 ménages ont été admis en structure d'hébergement ou ont accédé à un logement, soit 57 % (les autres dossiers concernent des ménages n'ayant pas donné suite à une proposition d'hébergement ou à la recherche d'hébergement ou qui ne se sont pas manifestés après avoir été sollicités).

2.1.5 L'accès aux droits

Prévu dans le Plan de lutte contre la pauvreté et la loi ALUR, le schéma départemental de la domiciliation des Hauts-de-Seine a été approuvé en Comité responsable du PDALPD le 19 octobre 2016 et publié le 30 décembre 2016 par arrêté préfectoral.

La domiciliation est le premier pas vers l'accès aux droits. Les élections de domicile des personnes sans domicile stable ont lieu auprès des CCAS (habilités de plein droit) et des organismes agréés à cet effet par le préfet du département. Depuis la loi relative à la réforme de l'asile du 29 juillet 2015, la domiciliation des demandeurs d'asile est exclusivement assurée par la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA) gérée actuellement par la

20 - L'État dans les Hauts-de-Seine

FACEM. L'agrément est délivré par l'OFIL.

Le schéma de la domiciliation a été réalisé dans un cadre concerté. 18 fiches actions ont été retenues pour décliner les 3 orientations stratégiques du schéma :

- améliorer l'adéquation entre l'offre et le besoin de services et sa bonne répartition territoriale ;
- harmoniser les pratiques des organismes domiciliataires pour améliorer la qualité du service de domiciliation ;
- promouvoir le dispositif de domiciliation pour en favoriser un meilleur fonctionnement.

Le schéma de la domiciliation est disponible sur le site Internet de la Préfecture :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-logement-territoire-et-energie/Schema-departemental-de-la-domiciliation-des-personnes-sans-domicile-stable>

2.2 Construire et rénover des logements pour tous

Chiffres clés 2016

- 3 239 logements sociaux agréés hors ANRU, dont 31% de PLAI, 35% de PLUS et 37% de PLS
- 671 logements subventionnés dans le parc privé
- 1,8 M€ engagés pour le projet de Gennevilliers, lauréat de l'appel à projets lancé par la DRIHL et l'ARS sur le traitement de l'habitat indigne avec une stratégie urbaine
- 129 dossiers clôturés dans le cadre de la lutte contre le saturnisme
- 37,3 M€ de subventions ANRU payées aux porteurs de projet dans le cadre du PNRU
- 1 protocole de préfiguration signé, couvrant 3 des 10 projets du département dans le cadre du NPNRU
- 201 772 logements décomptés au titre de la loi SRU sur le département, soit un taux de 28,28% au 1er janvier 2016

2.2.1 Le premier programme de rénovation urbaine

Sur le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1), 11 conventions de rénovation urbaine portant sur 14 quartiers ont été signées dans les Hauts-de-Seine depuis 2004. Ce premier programme doit être finalisé d'ici 2020 grâce à la signature des avenants de clôture, qui ont permis de stabiliser le programme opérationnel, le calendrier, et le plan de financement des projets de rénovation urbaine. Début 2016, les derniers avenants de clôture des projets d'Asnières-sur-Seine et de Gennevilliers ont été signés.

En 2016, 70 opérations ont été soldées. Au total, ce sont 391 opérations du premier programme qui ont déjà été soldées, soit 74% des opérations menées.

99% des subventions programmées sur la période 2004-2016 ont été engagées au 31 décembre 2016,

soit 351 M€. Le reliquat est principalement dû à la diminution des coûts prévisionnels des opérations, qui explique également la révision à la baisse des subventions engagées entre 2015 et 2016. Par ailleurs, le taux de paiement pour le département est de 78 %, soit 273 M€ déjà payés. Ainsi, 132 dossiers de demande de paiement ont été instruits en 2016, pour un volume total de 37,3 M€.

2.2.2 Le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU)

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine de février 2014 a annoncé la mise en place d'un second programme national de rénovation urbaine.

Ce nouveau programme concentre l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements urbains les plus graves. Ce sont ainsi 5 milliards d'euros de l'ANRU qui vont permettre de transformer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

L'ANRU interviendra prioritairement dans 200 quartiers d'intérêt national où vivent 2 millions d'habitants et qui bénéficieront de plus de 80 % des 5 milliards d'euros du NPNRU. Parmi ces 200 quartiers, six sites du département ont été retenus au titre des opérations d'intérêt national (Asnières, Bagneux, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne).

Par ailleurs, le Conseil d'administration de l'ANRU du 23 juin 2015 a validé les 43 projets d'intérêt régional (PRIR) proposés par la Préfecture de région. 4 projets du département ont ainsi été retenus pour les Hauts-de-Seine et bénéficieront d'un accompagnement et d'un soutien financier (Châtenay-Malabry, Clichy et 2 projets sur la commune de Nanterre).

La totalité des villes concernées s'est engagée dans le processus d'élaboration d'un protocole de préfiguration en 2016. Les services de l'État ont accompagné ces démarches, en veillant au contenu des programmes et à leur intégration architecturale et urbaine.

Le protocole de préfiguration de Nanterre a été signé par l'ensemble des partenaires le 18 novembre 2016. Il concerne un projet d'intérêt national, sur le quartier du Parc Sud, et deux projets d'intérêt régional sur la Cité des Potagers et le quartier du Chemin de l'Île. Ce protocole engage les subventions de l'ANRU à hauteur de 980 921€ pour la conduite de projet et les études menées sur les 3 quartiers.

2.2.3 Les actions de la délégation locale de l'Anah

Les priorités de l'Agence restent inchangées en 2016 et concernent principalement le traitement de l'habitat indigne et dégradé, la lutte contre la précarité énergétique, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement, et le redressement des copropriétés en difficulté.

En 2016, 5,2 M€ de subventions Anah ont été engagées, dont :

- 3 656 948 € d'aide aux particuliers pour les travaux ;
- 649 268 € d'aide aux collectivités pour de l'ingénierie ;
- 924 815 € d'aide aux collectivités pour la Résorption d'Habitat Insalubre.

Ont par ailleurs été engagées 431 627 € de subventions FART et 84 986 € de subventions CRIF pour des travaux de rénovation énergétique.

Ces subventions ont contribué à l'amélioration de 671 logements, dont 627 uniquement sur les deux priorités d'action concernant la résorption de l'habitat dégradé et la lutte contre la précarité énergétique.

En 2016, 9 programmes sont suivis dans les Hauts-de-Seine, pour lesquels l'ANAH a alloué environ 650 k€ de subventions aux collectivités au titre de l'ingénierie.

2.2.4 La lutte contre l'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a pour mission de fixer les priorités, de coordonner les actions et d'impulser un suivi opérationnel des immeubles identifiés. Il mobilise les services de la DRIHL, l'ARS, l'ADIL, la CAF, le Parquet, les services de police et le Conseil départemental. En 2016, une demi-journée a été organisée sur les modalités d'intervention publique pour le traitement de l'habitat insalubre.

Les deux villes lauréates de l'appel à projets pour la mise en œuvre d'une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne, Gennevilliers et Nanterre, ont signé en juillet 2015 un protocole avec le préfet de région, le préfet de département et l'ARS qui vise à prendre en compte l'ensemble des composantes des quartiers anciens dégradés. En 2016, la ville de Gennevilliers s'est vu dans ce cadre octroyer plus d'1,8 M€ de subvention sur les crédits DRIHL et ANAH pour financer son projet d'aménagement de l'îlot du Clos.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

2.2.5 Le financement du logement social (hors ANRU)

En 2016, 3 239 logements sociaux ont été agréés dans les Hauts-de-Seine. Ces logements sont pour 82 % des logements à destination des ménages. Ils ont été pour 31% financés en PLAI, pour 32% en PLUS et pour 37% en PLS.

Par ailleurs, l'effort de production sur les communes disposant de moins de 25 % de logements sociaux se maintient en 2016, puisque 66 % des agréments sont au bénéfice d'opérations situées sur ces territoires (contre 67 % en 2015).

2.2.6 L'article 55 de la loi SRU

La loi du 18 janvier 2013 a réformé les dispositions de l'article 55 de la loi SRU de 2000, en renforçant les obligations de production de logements sociaux des collectivités. Le nouveau seuil de référence est ainsi porté à 25% de logement locatifs sociaux (LLS). Un nouvel

objectif plus qualitatif a également été introduit, avec l'obligation de réaliser au moins 30% de PLAI et au plus 30% de PLS.

Pour accompagner les 22 communes du département qui n'atteignent pas ce nouveau seuil de référence, des objectifs triennaux dits « de rattrapage » ont été fixés pour la période 2014-2016. Dans les Hauts-de-Seine, ces obligations de rattrapage correspondent à la production de 7 415 logements sociaux (2 218 pour la précédente période triennale, en application du taux de 20 %).

L'année 2016 est la dernière année de la période triennale. Un bilan du respect des objectifs a été réalisé pour chaque commune lors du premier trimestre de l'année 2017.



III. L'EMPLOI

Chiffres clés 2016

- taux de chômage dans les Hauts-de-Seine au 4e trimestre : 7,5% (7,8% en 2015)
- 27,5 % des demandeurs d'emploi (catégorie A) sont des seniors
- 4 276 contrats aidés (CAE et CIE)
- 701 emplois d'avenir en 2016, 3 577 au total depuis le début du dispositif
- 10 218 contrats d'apprentissage signés dans les Hauts-de-Seine

3.1 actions en faveur des jeunes

Pour accompagner les jeunes en recherche d'emploi ou de formation, l'État s'appuie principalement sur le réseau des missions locales. Le département en compte 11.

Pour leur fonctionnement, les missions locales sont financées par l'État à hauteur de 2,5 millions €. Elles bénéficient également de crédits État au titre des emplois d'avenir et de la garantie jeunes.

Les Missions Locales ont accompagné en 2016 plus de 10 000 jeunes. Parmi eux, comme en 2014 et 2015, plus de 4 000 étaient sans aucun diplôme.

3.1.1. La garantie jeunes

Depuis fin 2015, 6 missions locales (Gennevilliers, Colombes, Nanterre, Rueil-Suresnes, Asnières-Villeneuve, Clichy) mettent en œuvre la Garantie jeunes.

Il s'agit d'un accompagnement renforcé d'un an qui doit permettre d'amener des jeunes en situation de précarité vers l'autonomie financière. Sur le principe de « l'emploi d'abord », les missions locales cherchent à multiplier l'accès des jeunes à l'entreprise, via des périodes de mise en situation professionnelle. Les jeunes bénéficient d'une garantie de ressources, l'allocation Garantie jeunes d'un montant de 471 €/mois.

En 2016, les missions locales en Garantie jeune ont fait entrer 509 jeunes dans le dispositif sur un total attendu de 534, soit un taux de réussite de 95%.

Le ciblage du public est satisfaisant : 30% des jeunes entrant en Garantie Jeunes résident dans un territoire en politique de la ville, 15% des entrées bénéficient à des jeunes sous main de justice, 20% des jeunes vivent dans des foyers bénéficiaires du RSA.

En outre, le taux de sorties anticipées est faible (7%) et les premiers résultats concernant le taux de sorties positives à 12 mois sont encourageants puisqu'il atteint 59%.

En 2017, la garantie jeunes a été mise en œuvre sur l'ensemble du territoire des Hauts de Seine et 1020 jeunes devraient bénéficier du dispositif.

3.1.2. Les emplois d'avenir (EAV)

Depuis le démarrage fin 2012 jusqu'au 31 décembre 2016, 3 577 contrats ont été conclus, dont 701 en 2016.

La qualité de la mise en œuvre de ce dispositif dans les Hauts-de-Seine est à noter puisqu'en 2016, la part des jeunes sans diplôme est de 61 % et que 86 % des jeunes ont bénéficié d'un engagement formation.

Enfin, le taux de sorties positives dans les Hauts-de-Seine est supérieur aux moyennes régionales et nationale : 56% pour 54,4% en Ile-de-France et 50,6% France entière.

Les missions locales bénéficient au titre de l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir d'une subvention spécifique qui atteint 207 475 € en 2016.

3.1.3. L'apprentissage

L'État poursuit sa collaboration avec le Conseil régional sur les sujets de développement de l'alternance. L'UD DIRECCTE travaille en particulier avec les 2 développeurs territoriaux de l'apprentissage (DAT) financés par le Conseil régional, qui ont pour principale mission de favoriser l'accès à l'apprentissage des jeunes suivis par les missions locales.

En 2016, deux actions ont été organisées sur le territoire :

- Lancement de la campagne 2016-2017 de l'apprentissage, avec « les rencontres de l'alternance », le 25 mai 2016 dans les locaux de la CCI : tables-rondes et organisation d'un job-dating qui a réuni 70 jeunes et 6 entreprises.
- Organisation d'un forum pour les jeunes dans le cadre de l'opération « SOS rentrée » qui s'est tenu le 28 septembre 2016 dans les locaux de l'université Paris X Nanterre, et qui a réuni près de 200 jeunes et 20 Centres de formation des apprentis venus avec des offres d'emploi.

Au 31 décembre 2016, 10 218 contrats d'apprentissage ont été signés dans les Hauts-de-Seine (soit une hausse de 3,3 % par rapport à 2015). Les apprentis du département représentent 12 % des apprentis d'Ile-de-France.

3.2. Actions en faveur des publics en difficulté : les contrats aidés

La DIRECCTE a engagé en 2016 25 M€ de crédits pour financer les contrats uniques d'insertion (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE) conclus au bénéfice des publics les plus en difficulté dans le département.

Cela se traduit dans le département par la conclusion de :

- 3 021 CAE (secteur non marchand) pour un objectif de 3 369, soit 90 % de l'objectif annuel fixé.
- 1 255 CIE (secteur marchand) pour un objectif de 1 238, soit 101 % de l'objectif annuel fixé.

Le CAE bénéficie particulièrement aux chômeurs de longue durée (67%), aux seniors et aux travailleurs handicapés. Les habitants des quartiers en politique de la ville (QPV) sont représentés à hauteur de 15,7 %.

Le CIE bénéficie de son côté également aux chômeurs de longue durée (66 %), aux seniors et aux travailleurs handicapés. Les habitants des QPV sont représentés à hauteur de 15,6 %.

A noter que le CIE « starter » mis en place pour améliorer l'insertion des jeunes dans le secteur marchand a bénéficié à 258 jeunes (contre 198 en 2015 année de lancement).

3.3. Les actions en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi : les structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Il convient de noter en 2016 la création de 2 nouvelles entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), alors qu'il n'en existait qu'une seule sur le département. Le territoire des Hauts-de-Seine compte donc en 2016 24 entreprises d'insertion (EI), 3 ETTI, 10 associations intermédiaires (AI) et 17 structures porteuses de 32 ACI (ateliers et chantiers d'insertion).

En 2016, un peu plus de 9,5 M€ ont été consacrés aux SIAE, soit 5 % de plus qu'en 2015.

Le nombre d'heures d'insertion réalisées en 2016 est en progression (+3,5% par rapport à 2015) et correspond à 1001 équivalents temps plein, soit 13 % des ETP réalisées en Ile-de-France.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Les heures d'insertion sont réparties sur cinq principaux secteurs : le nettoyage (21 %), le BTP (18 %), la collecte et tri-recyclage (14 %), les espaces verts (13 %) et les services aux personnes (12%). Ils concentrent 78 % des heures travaillées contre 72 % au niveau régional.

Le public en insertion est majoritairement masculin (64 %), de niveau de formation infra CAP (67 %) et demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis plus de deux ans. On note que 28 % des salariés résident dans un quartier de la politique de la ville. Les bénéficiaires du RSA sont fortement représentés dans les ACI (45 % des salariés en insertion).

En 2016, 1 136 salariés en insertion sont sortis des SIAE (+5,7% par rapport à 2015), dont 32% en emploi durable (27 % en Ile-de-France).

3.4. Des actions spécifiques en faveur des travailleurs handicapés

L'UD DIRECCTE instruit les accords handicap en vue de leur agrément par le Préfet des Hauts de Seine pour les entreprises qui en font la démarche. En 2016, 102 accords handicap agréés ont été suivis et 32 nouveaux accords conclus en 2016.

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés à fin 2016 était en moyenne de 4,02 % pour ces entreprises. S'il demeure inférieur à l'obligation d'emploi fixée à 6 %, il est supérieur au taux constaté dans les entreprises qui n'ont pas signé d'accord.

La DIRECCTE finance, dans les Hauts-de-Seine, 14 entreprises adaptées. Les crédits engagés s'élèvent à 6,6M€ permettant le financement de 477,75 équivalents temps plein. Leurs activités sont essentiellement centrées sur les prestations administratives (numérisation de documents, routage, impression...).

3.5. L'accès à l'emploi de la main d'œuvre étrangère

Deuxième service de France en termes d'activité, le service de la main d'œuvre étrangère de l'UD DIRECCTE des Hauts-de-Seine a reçu en 2016 près de 6 000 personnes et a instruit 8 250 demandes d'autorisation de travail (150 de plus qu'en 2015).

FOCUS

La table ronde ministérielle sur le handicap de février 2016 a abouti à la publication d'une feuille de route visant à dynamiser la négociation collective sur le thème du handicap.

Pour décliner localement les travaux de la DGEFP et du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) Ile de France, l'UD DIRECCTE a élaboré un dispositif de développement des bonnes pratiques d'entreprises en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap sur les Hauts de Seine : RELAIS HANDI PME 92

Ce dispositif réside dans l'accompagnement des P.M.E. et E.T.I. par cinq grands groupes agréés (THALES, TOTAL, METRO & CASH, CAP GEMINI et SCHNEIDER ELECTRIC) dans un partenariat territorial associant l'AGEFIPH, CAP EMPLOI 92, POLE EMPLOI, le SAMETH (service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés), la CCI, la MDPH, la CPME, le MEDEF et les partenaires sociaux.

Cette offre de services auprès des P.M.E. et E.T.I. consiste à développer les bonnes pratiques RH en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, de dialogue social et de développement des achats auprès des structures du milieu protégé.

Le 9 décembre 2016, le Préfet des Hauts de Seine a signé avec 16 partenaires la convention départementale régissant ce dispositif.

Fin 2016, deux premières ETI bénéficient de l'accompagnement d'un grand groupe.

Pour toute information complémentaire :

<http://www.prithidf.org/actualites/decouvrez-le-dispositif-relais-handi-pme-92> ”

IV. DÉVELOPPER L'OFFRE ÉDUCATIVE

Chiffres clés 2016

Établissements scolaires :

- 667 écoles du premier degré, dont 599 écoles publiques et 68 écoles privées
- 133 collèges, dont 99 établissements publics et 34 établissements privés
- 77 lycées (53 dans le secteur public et 24 dans le secteur privé), dont 21 lycées professionnels
- 3 établissements régionaux d'enseignement adapté

319 471 élèves scolarisés (249 667 dans les établissements publics et 69 804 dans l'enseignement privé).

Taux de réussite :

- au diplôme national du brevet - série collège : 90,9%
- au diplôme national du brevet - série professionnelle : 74,0%
- au baccalauréat général : 93,9 %
- au baccalauréat technologique : 89,7 %
- baccalauréat professionnel : 78,1 %

L'année 2016 a permis de poursuivre la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

Dans les écoles, les services départementaux de l'éducation nationale ont ainsi pu renforcer la scolarisation des moins de 3 ans et la création de postes dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes ».

Elle a également permis d'accompagner la préparation de la réforme du collège.

Un plan d'ampleur pour le numérique a associé l'État, le conseil départemental 92 et de nombreuses communes.

Il conduit au déploiement, remarquable du point de vue partenarial, de plusieurs milliers d'équipements mobiles individuels dans une quinzaine de collèges et près de 70 écoles, au service d'une pédagogie qui vise à renforcer le suivi des élèves à besoins spécifiques.

La prise en charge des élèves absentéistes et décrocheurs, mise en œuvre de manière partenariale, s'est poursuivie permettant de réduire sensiblement le nombre d'élèves décrocheurs depuis deux ans, particulièrement en fin de première année de formation professionnelle.

La prise en charge des élèves exclus via les classes relais, qui s'adressent aux élèves du second degré en rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, vient également renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire. 10 dispositifs spécifiques ont ainsi été déployés sur l'ensemble du département.

Les actions éducatives orientées vers la mémoire et la citoyenneté ont également été renforcées, notamment dans le cadre du Concours national de la résistance et de la déportation. Le prix de l'Education citoyenne, en partenariat avec l'Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite, a également fait l'objet d'une forte mobilisation dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et de la construction du parcours citoyens. En 2016, le rallye citoyen organisé avec la délégation militaire départementale a rassemblé plus de 360 élèves.

V. MENER DES ACTIONS EN FAVEURS DES PUBLICS SPÉCIFIQUES

5.1 Protéger les personnes vulnérables

La DDCS a contribué à hauteur de 12,8 M€ (contre 9,6 M€ en 2015) à des actions au bénéfice des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, majeurs sous mesures de protection, mineurs), à travers le financement d'établissements spécialisés, la participation au fonctionnement de la MDPH ou la prise en charge des mesures de protection. Cette hausse des crédits alloués par l'État est notamment due à la réforme du financement du secteur des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) où l'État est devenu le financeur unique pour les mandataires individuels et le financeur principal des services mandataires (99,7 %).

En 2016, 293 407 € ont été consacrés au soutien des familles et des jeunes vulnérables. Et 95 270 € ont été attribués par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) aux actions s'inscrivant dans le plan départemental de lutte contre ces fléaux.

5.2 Promouvoir les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes

Conduite par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, cette politique interministérielle s'est déclinée selon deux axes majeurs en 2016.

L'ÉTAT ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

La lutte contre les violences faites aux femmes : le soutien aux quatre associations du dispositif « femmes victimes de violences », service d'accueil et d'écoute spécialisés, et à la mission du référent départemental « violences au sein du couple » s'est poursuivi cette année. Le partenariat avec tous les services de l'État, a également été renforcé à travers :

- le soutien à l'accueil de jour spécialisé, avec notamment des permanences dans les maternités Louis Mourier à Colombes, Beaujon à Clichy-la-Garenne et Max Fourestier à Nanterre.
- le relogement, par le biais du protocole avec le SIAO 92 garantissant l'accès direct aux hébergements spécialisés pour les femmes victimes de violences et personnes en danger de prostitution,
- la promotion de l'accès aux droits avec la sensibilisation des professionnels aux risques prostitutionnels et la participation à deux sessions de formation.

L'égalité professionnelle et sociale : dans le cadre du comité départemental pour l'égalité professionnelle des groupes de travail ont été mis en place autour des thématiques prioritaires que sont la promotion de l'entrepreneuriat et l'accès aux responsabilités des femmes. Des actions de sensibilisation et d'information des partenaires sociaux ont également été réalisées, notamment lors de la préparation de la 6ème rencontre intersyndicale du 25 septembre 2016 à Malakoff.

En 2016, 318 299 € ont été consacrés à cette politique, pour les actions menées dans les Hauts-de-Seine, hors crédits politique de la ville et de droit commun.

Par ailleurs, la DIRECCTE veille au respect de l'obligation, faite aux entreprises de plus de 50 salariés, de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'actions visant à réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

5.3 Lutte contre les discriminations et intégration des personnes étrangères

Conformément aux directives ministérielles, les actions en faveur de l'intégration des primo-arrivants et des personnes âgées immigrés ont été pérennisées. Ont été privilégiées : l'intégration linguistique, sociale et citoyenne ainsi que la promotion des valeurs de la République.

63 projets ont été soutenus en 2016, pour un montant global de 573 776 €.

5.4. La politique en faveur de la jeunesse

Les actions en faveur de l'autonomie et de l'initiative des jeunes ont été poursuivies cette année, notamment dans le cadre de la mobilité internationale avec l'accompagnement et l'appui aux projets de mobilité européenne (8 projets en 2016), l'information jeunesse et la promotion des métiers de l'animation.

Concernant le service civique, 635 jeunes volontaires sont entrés en mission depuis le 1er janvier 2016 et ont été accueillis dans des structures associatives ou des collectivités publiques des Hauts-de-Seine, dont 238 sur agréments locaux (départementaux et régionaux).

Dans le cadre du soutien à la vie associative, 76 associations ont été accompagnées individuellement et 1164 renseignées téléphoniquement (972 en 2015), dont 15 % sur rendez-vous personnalisé.

En 2016, 260 740 € ont permis de soutenir des projets et 53 associations ont bénéficié du dispositif Fonjep.

5.5 Le développement du sport pour le plus grand nombre

L'accès des publics les plus éloignés de la pratique sportive régulière demeure l'une des grandes priorités. Il a été soutenu à hauteur de 2,2 M€, via le centre national de développement du sport (CNDS) principalement pour des actions en faveur des femmes, des personnes handicapées et des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Le projet de construction de la fosse de plongée du centre aquatique « Les Iris », à Antony, a par ailleurs été financé pour un montant de 700 000€.

La promotion des métiers du sport a par ailleurs fait l'objet d'une attention particulière, avec la création de 21 postes d'éducateurs sportifs financés par le CNDS, 65 emplois d'avenir et 424 CAE créés ou renouvelés dans les métiers du sport et de l'animation et 21 ETP mis à la disposition de 60 structures, soit 45 000 heures dispensées dont 700 heures d'intervention à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine. Concernant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, 4 emplois Citoyens du Sport ont été créés.

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

I. LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Chiffres clés 2016 (comparés à 2015)

Sécurité publique (chiffres communes)

- Baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (-0.59%, soit 16 302 faits) ;
- Baisse des atteintes aux biens (-0.40%, soit 70 385 faits) ;
- Hausse des infractions économiques et financières (+2.54%, soit 17 262 faits) ;
- Baisse des infractions à la législation sur les stupéfiants (-8.13%, soit 3 833 faits).
- 517 demandes d'installation de vidéo-protection déposées

Sécurité routière

- 28 tués (+2 tués)
- 2834 accidents corporels (+6.48%)
- 3197 blessés (+6.92%)

Sécurité civile

- 9 exercices

1.1 La prévention et la lutte contre le terrorisme

L'année 2016 a très fortement mobilisé les services de l'État en termes de prévention et de lutte contre le terrorisme.

Le dispositif **Vigipirate**, porté au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » dans l'ensemble de la région Île-de-France, a fait l'objet de nombreuses réunions d'information et de coordination en préfecture, notamment pour l'organisation des grands événements.

Le **dispositif de surveillance militaire « Sentinelle »** a été affiné au fil des mois en précisant les priorités de sécurisation et de mise en œuvre, ainsi que les modalités de la coordination civilo-militaire. Un nouveau dispositif dynamique est ainsi entré en vigueur en septembre 2016 et 3 Ilots de Sécurisation Renforcée (ISR) ont été créés.

Afin de mieux prévenir la menace terroriste sur le site de la Défense, des formations ont été mises en œuvre à l'attention des agents privés de sécurité. Ce dispositif, nommé **Vigie**, s'inspire de la stratégie développée par la police londonienne suite aux attentats de 2004. L'objectif est de créer des synergies entre la Police et les acteurs privés de sécurité et de multiplier les « capteurs » de détection de la menace terroriste. En 2016, 4 sessions ont été organisées, formant plus de 350 personnes à la prévention du terrorisme.

Dans le cadre de l'application de l'état d'urgence, des mesures ont été mises en œuvre dans le département,

notamment des perquisitions administratives (13), et des assignations à résidence, afin de mieux appréhender et prévenir la menace terroriste. Ces mesures efficaces ont été déployées en coordination avec les services de renseignement, les services de police, ainsi qu'avec le Procureur de la République, en veillant à chaque instant au respect de l'État de droit dans lequel ce cadre dérogatoire s'inscrit.

Le travail de prévention de la radicalisation, initié il y a 2 ans, s'est intensifié et a été approfondi cette année encore, en partenariat avec les élus, les différentes communautés religieuses et l'ensemble des services de l'État. Ces rencontres régulières, dans le cadre du dispositif départemental de prévention de la radicalisation, permettent d'apporter une réponse globale, et individualisée aux situations rencontrées.

FOCUS : Le Plan Zonal de Vidéoprotection (PZVP)

Le PZVP a pour vocation de s'appuyer à la fois sur le renforcement des connexions des réseaux de vidéoprotection locaux (accès en temps réel aux images des différents partenaires, tels que les collectivités, les centres commerciaux, ou la RATP) et sur la densification du réseau par l'implantation de nouvelles caméras dédiées à la lutte contre le terrorisme et directement reliées au PZVP (salle de commandement unique de la PP).

Au 31 décembre 2016, la mise en place de l'interconnexion/PZVP portait sur les sites de :

- **29 communes** (dont 3 actives) ;
- **4 centres commerciaux** (dont 2 actifs) ;
- **2 ports** ;
- pour **816 caméras interconnectées** dans les Hauts-de-Seine (hors RATP).



L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

1.2 La lutte contre la délinquance

En 2016, les services de police dans le département ont travaillé dans un contexte marqué par l'organisation de l'Euro 2016 et le maintien à un niveau élevé du risque terroriste. Le nombre de cambriolages est stabilisé et confirme l'efficacité du plan anti-cambriolages mise en place dans le département, notamment grâce aux outils de police technique et scientifique.

Les procédures réalisées dans le cadre de la lutte contre les trafics de stupéfiants sont stables mais le nombre de mis en cause pour trafic est en augmentation (+26,7%), et le taux d'élucidation dépasse les 100% en 2016, traduisant la mobilisation des services et leur action ciblée sur les têtes de réseau.

Le plan départemental de lutte contre les vols liés à l'automobile et aux deux-roues, signé en 2015 par le Procureur de la République et le Préfet des Hauts-de-Seine, a permis de répondre à une volonté de mieux structurer les interventions en se dotant de priorités claires : les vols liés à l'automobile et aux deux-roues ont ainsi enregistré une baisse significative (-3,4%) pour la seconde année consécutive.

Dans le domaine des armes, il convient de signaler le lancement au 2^{ème} semestre 2016 du plan départemental de contrôle des armureries et des clubs de tir du département.



FOCUS

La zone de sécurité prioritaire (ZSP) de la Boucle Nord

La zone de sécurité prioritaire de la Boucle Nord a été mise en place en janvier 2013. Elle s'étend sur quatre quartiers implantés sur les trois communes d'Asnières-sur-Seine, de Gennevilliers et de Colombes.

Le plan d'actions qui vise la mobilisation accrue et coordonnée des services de l'État s'est notamment traduit par le démantèlement de réseaux de trafics de stupéfiants, dans un secteur toujours marqué par des conflits violents. Les affaires réalisées par la SDPJ en 2016, avec une approche pluridisciplinaire et interservices, ont permis de saisir **18 676 € d'avoirs criminels liés à la drogue** (+100% par rapport à 2015). Si la baisse des violences physiques aux personnes et la diminution des destructions et dégradations de biens privés a perduré, l'activité criminelle a été marquée par plusieurs faits violents ayant conduit à plusieurs décès par balles. ”

1.3 La lutte contre l'insécurité routière

Les principales orientations ont concerné :

- les risques liés aux activités professionnelles ;
- les usagers vulnérables ;
- les jeunes et les personnes âgées ;
- la consommation de psychotropes ;
- la vitesse ;
- les distracteurs.

Par ailleurs, en termes de prévention, le plan départemental annuel d'actions de sécurité routière permet de coordonner les actions des différents acteurs parmi lesquels l'État, le Conseil départemental, les communes, les entreprises et les 109 intervenants départementaux de sécurité routière bénévoles nommés par arrêté préfectoral.

2834 accidents corporels ont eu lieu en 2016. 28 personnes sont décédées sur les routes du département (piétons, deux-roues motorisés, véhicules légers et cyclistes). Le nombre de blessés s'est établi à 3197, dont 243 hospitalisés.

Les usagers les plus vulnérables (deux-roues motorisés et piétons) demeurent les victimes les plus fréquentes de la route (82%). Par ailleurs, les 25/65 ans sont la tranche d'âge la plus touchée (54% des tués), suivie par les plus de 65 ans (25%).

Le mauvais comportement des conducteurs est à l'origine de nombreux accidents : 43% des décès sur la route en 2016 s'expliquent par un cumul de facteurs (vitesse non adaptée, présence d'alcool ou de stupéfiants, etc.).

Pour lutter contre ces comportements à risque, de nombreuses opérations de contrôle ont été effectuées en 2016, notamment à l'occasion des départs en vacances et week-ends, plus spécifiquement sur les axes structurants, identifiés comme particulièrement accidentogènes, telles que l'A86 Nord, la N13, l'A13 ou encore la N118.

116 actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été réalisées en 2016. Les actions en partenariat avec les polices municipales ont été poursuivies, notamment dans le cadre de la quinzaine régionale dédiée à la sécurité routière (du 23 mai au 5 juin), de la semaine européenne de la mobilité (du 16 au 22 septembre) et durant la semaine bleue, à destination des personnes âgées (du 3 au 9 octobre).

FOCUS : Nouvelles règles 2016 / 2017

Depuis le 20 novembre 2016, le port de gants de motocyclisme certifiés CE est obligatoire afin de limiter la gravité des blessures en cas de chute.

Depuis le 31 décembre 2016, 11 nouvelles infractions entrent dans le champ de la vidéo verbalisation dont :

- le non-respect des distances de sécurité entre les véhicules,
- le défaut du port de la ceinture de sécurité,
- l'usage du téléphone portable tenu en main,
- la circulation, l'arrêt, et le stationnement sur les bandes d'arrêt d'urgence,
- le défaut de port du casque à deux-roues motorisés ;
- l'interdiction de vitres teintées à l'avant des véhicules ;

Depuis le 1^{er} mars 2017, le déploiement de nouveaux panneaux, hors agglomération, informe les usagers de la vitesse limite autorisée avant un radar ;

Depuis le 22 mars 2017, le casque devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers de vélo ;

Au 1^{er} juillet 2017, expire le délai donné aux usagers pour mettre en conformité leur plaque d'immatriculation avec la taille réglementaire . ”

1.4 La lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude constitue toujours une priorité pour l'État, qui coordonne son action au sein du CODAF, comité départemental anti-fraude, instance de pilotage qui réunit en son sein le procureur, le cabinet de la préfecture, la DDFIP, la DIRECCTE, l'ARS, la DDPP, la DTSP, les douanes, l'URSSAF, la CPAM et la CAF.

108 opérations ont été réalisées en 2016 (99 en 2015) dont 40% à l'initiative de la Direction Territoriale de Sécurité de Proximité (DTSP). Le montant des fraudes détectés (35 M€) est en augmentation pour la 3^{ème} année consécutive.

Le nombre de procès-verbaux dressés au titre du travail illégal est maintenu entre 2015 et 2016 (102 contre 101). S'agissant des sanctions administratives, le secrétariat CODAF a instruit 13 procédures de fermeture.

La diversification des secteurs d'activité contrôlés se poursuit en 2016, même si les secteurs de contrôle traditionnels demeurent prépondérants (restauration, hôtellerie, et construction notamment).

1.5 Planification et gestion de crise

L'année 2016 a été marquée par la crue de la Seine sur la période du 30 mai au 10 juin, dont le pic de crue a représenté 70% de la crue de 1910. Le Centre Opérationnel Départemental a été activé par anticipation dès le 1^{er} juin et jusqu'au 8 juin. 24 péniches et 4 établissements médicaux ont été évacués. 2 collèges et 6 écoles ont été fermés. D'importantes opérations de pompage ont eu lieu dans le tunnel de Belle-Rive sur l'A 86. Les 19 demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle des communes du département ont trouvé une suite favorable à leur dossier.

En 2016, la préfecture a par ailleurs organisé 9 exercices dont la journée d'exercice européen EU SEQUANA sur la crue de la Seine. L'exercice « attentats à la Défense » a quant à lui permis de tester l'ensemble de la chaîne des secours, du RAID aux communes concernées, en mobilisant 750 participants dont 150 figurants sur ce site sensible. 2 exercices ont concerné des dépôts pétroliers du département.

Le travail de planification dans le cadre du dispositif ORSEC et de la Défense Civile s'est poursuivi. Les Plans Particuliers d'Intervention des dépôts pétroliers de Gennevilliers ont été mis à jour. Le travail d'élaboration de la Disposition Spécifique ORSEC Arena s'est poursuivi et de nombreuses dispositions générales du dispositif ORSEC ont été mises à jour. 2 Plans Particuliers de Protection (PPP) ont été approuvés et 7 Plans de Protection Externe (PPE) ont été rédigés et adoptés.

Afin de diffuser une culture du risque aux collectivités territoriales, le club PCS (plan communal de sauvegarde) a permis la rencontre des référents « sécurité civile » des communes avec notamment une visite du centre opérationnel de la BSPP et une réunion de clarification des missions relatives aux inondations.

Les services de l'État ont également encadré de nombreux événements programmés (Rock en Seine, Tour de France et l'Euro 2016) ainsi que l'accueil et le transit des supporters pour les matchs se déroulant au Parc des Princes ou au Stade de France.

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

II. LA PROTECTION DU CITOYEN

2.1 La protection de la santé

En matière de santé, la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS 92) est chargée d'assurer la sécurité sanitaire et la qualité des prises en charge des alto-séquanais.

Une offre de soins renforcée

Dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation des Soins, trois axes ont été déclinés cette année :

- le développement de l'offre et l'installation de places nouvelles,
- l'adaptation et la restructuration de l'offre existante,
- l'expérimentation et l'innovation.

L'année 2016 a permis de poursuivre la mise en œuvre du Plan de Restructuration et d'Adaptation destiné à optimiser et redynamiser l'offre médico-sociale existante avec la volonté de repérer des structures fragiles afin de les inciter à évoluer et anticiper les difficultés importantes.

La protection de publics fragiles

La prise en charge des personnes âgées a essentiellement été marquée par la poursuite de la déclinaison des plans Alzheimer et maladies neurodégénératives avec 3 nouveaux Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) à Courbevoie, Asnières-sur-Seine et Issy-les-Moulineaux. Ces nouvelles places portent à 16 le nombre de PASA installés dans le département.

L'offre médico-sociale pour les personnes handicapées a également connu un important développement avec les ouvertures suivantes :

- 2 Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), soit 59 places, à Gennevilliers et Châtenay-Malabry, pour enfants et adolescents,
- 11 places supplémentaires à l'Institut Médico-Educatif (IME) de Châtenay-Malabry, portant ainsi la capacité totale du site à 50 places, en concertation étroite avec l'Éducation Nationale,
- 1 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de 22 places à Boulogne-Billancourt,
- 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 32 places à Vaucresson,

Par ailleurs, une expérimentation est menée depuis mars 2016 avec l'ouverture de 2 structures de type SESSAD, de 15 places chacune sur les communes de Boulogne-

Billancourt et Villeneuve-la-Garenne, adossées à des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour enfants handicapés âgés de 0 à 6 ans.

Au total, près de 154 places ont été installées dans les Hauts-de-Seine, sur le secteur du handicap en 2016.

2.2 La protection du consommateur

Les services de l'État en charge de la protection des populations mettent en œuvre les politiques publiques relatives à la protection économique et la sécurité des consommateurs. Leurs activités s'inscrivent dans le cadre de priorités nationales et régionales, mais aussi d'orientations départementales définies par le préfet. Les objectifs sont d'assurer, par la réalisation d'inspections et d'interventions au sein des entreprises :

- la sécurité des produits de grande consommation et prestations de service,
- la loyauté des transactions commerciales,
- la protection économique des consommateurs,
- l'égalité d'accès à la commande publique,
- la santé et la protection animale.

En 2016, 5 601 interventions sur le terrain, ont donné lieu à 573 mesures de police administrative, 1 743 avertissements et 201 procès-verbaux,

61 contrôles de la première mise sur le marché ont été réalisés (26 sociétés mettant en marché des produits alimentaires et 35 des produits industriels non alimentaires). Plusieurs sociétés se sont vu rappeler leurs obligations de se conformer à la réglementation sur l'étiquetage des produits, les allégations nutritionnelles et de santé, la réalisation des autocontrôles ou la facturation.

Concernant les établissements manipulant des denrées animales, 11 dossiers de demande d'agrément ont été instruits (cuisines centrale, activités de découpe de viande, etc.) et 82 inspections ont été réalisées dont 39 dans des cuisines centrales.

Dans le but de préserver la sécurité des consommateurs, 49 alertes et signalements ont été relayées et suivies dans le cadre de l'application des mesures de retrait de la vente ou de rappel des produits. 25 déclarations de suspicion de toxi-infection alimentaire collective (TIAC) ont été traitées au cours de l'année.

Les évènements à enjeu local saisonnier ont également fait l'objet d'un suivi particulier, comme les nouveaux types d'offres de restauration rapide proposés par des « food trucks » installés ponctuellement lors de la période estivale.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée en 2016 à l'information relative à la présence d'allergènes à déclaration obligatoire dans les produits alimentaires proposés au consommateur, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles règles européennes relatives à l'information du consommateur (dit INCO).

23 établissements réglementés hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), ont également été contrôlés. Des actions permettant de cibler à la fois l'aspect restauration collective et l'aspect accueil ont été initiés et développés en 2016.

Concernant le secteur des services, 1 695 contrôles ont été réalisés, notamment dans le secteur du dépannage, de la location de voitures et des communications électriques, donnant lieu à 751 avertissements, 48 mesures de police administrative et 58 procédures contentieuses.

Dans le domaine de la santé et de la protection animale, la Direction départementale de la protection des

populations (DDPP) contrôle le suivi sanitaire des animaux de 8 fermes pédagogiques réparties sur le département, ainsi que les établissements ayant une activité relative aux animaux de compagnie et de loisirs, les établissements d'expérimentation animale, les établissements d'élevage ou de transport des animaux de rente et les établissements d'élevage, de vente ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques.

La DDPP anime par ailleurs le réseau des vétérinaires sanitaires qui assurent notamment les visites sanitaires de chiens ou de chats ayant mordu ou griffé et les visites de surveillance des chiens et chats introduits en France illégalement. 178 animaux ont dans ce cadre fait l'objet de contrôles antirabiques, tous négatifs.

En matière de consommation, les services de la protection des populations prennent en charge le traitement des demandes de renseignement et de réclamations des usagers. En 2016, 19 742 courriers et courriels ont ainsi été traités, en très nette augmentation. Il s'agit essentiellement de réclamations en matière de protection économique du consommateur (pratiques commerciales trompeuses, prestations de mauvaise qualité, non respect des clauses contractuelles, etc.).

III. PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA CULTURE

La politique de conservation régionale des monuments historiques vise la protection, la restauration et la requalification d'édifices majeurs. Concernant les travaux de restauration, les opérations subventionnées ont notamment concerné les extérieurs de l'appartement de Le Corbusier (immeuble Molitor à Boulogne-Billancourt), l'extérieur du pavillon de la musique (Neuilly-sur-Seine), ainsi que les églises Saint-Médard (Clichy) et Saint-Jacques le Majeur (Montrouge). S'agissant de l'entretien du patrimoine appartenant à l'État, l'année 2016 a été marquée par la restauration de l'avenue du château de Meudon.

La direction régionale de l'action culturelle (DRAC) soutient, comme l'an dernier, la création et la diffusion de spectacles vivants et subventionne, à ce titre :

- deux Centres Dramatiques Nationaux (CDN) : le théâtre Nanterre-Amandiers et le théâtre de Gennevilliers,
- deux scènes nationales (Malakoff et Sceaux),

Chiffres clés 2016

- 159 monuments historiques protégés, dont 41 classés et 118 inscrits
- 1 aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) à Suresnes
- 4 707 avis rendu par l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine)
- 16 musées de France dans le département :
 - 2 musées nationaux : Sèvres et Rueil-Malmaison
 - 13 musées territoriaux, dont 2 départementaux : Boulogne-Billancourt (4), Colombes, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Rueil-Malmaison, Sceaux, Saint-Cloud, Suresnes.
 - 1 association (fondation) à Clamart
- 5 sites patrimoniaux remarquables : Clamart, Sceaux, Suresnes, Gennevilliers et Marnes-La-Coquette
- 5 jardins remarquables : l'île verte et la vallée aux loups/Maison de Chateaubriand/Arboretum à Châtenay-Malabry, Domaine de la Malmaison à Rueil-Malmaison, Domaine national de Saint-Cloud, Parc du domaine de Sceaux

13 M€ consacrés à la culture dans le département par la Direction régionale des affaires culturelles.

L'ÉTAT AU SERVICE DES CITOYENS

- une scène conventionnée à Clamart, le théâtre Jean Arp, première scène en Île-de-France dédiée à l'art de la marionnette,
- le pôle national des arts du cirque en Île-de-France qui poursuit le développement du cirque contemporain de création sous chapiteau.

Le territoire des Hauts-de-Seine compte également deux scènes conventionnées pour la danse parmi les plus importantes de la région (théâtre de Vanves et Jean Villard à Suresnes) et une scène conventionnée pour la musique (Maison de la Musique de Nanterre) qui participent au rayonnement départemental.

Concernant l'audiovisuel, le département compte 33 communes équipées avec 42 enseignes (41 en 2015) et 113 écrans de cinéma actifs. L'activité culturelle liée aux 20 salles classées art et essai est notamment portée par les dispositifs nationaux (école au cinéma, collège au cinéma, lycéens et apprentis au cinéma)

En matière d'arts plastiques, l'art contemporain se développe autour de trois principaux lieux de production, de diffusion et de résidences d'artistes soutenus par la DRAC :

- la Galerie municipale Édouard Manet, à Gennevilliers, qui présente, dans le cadre d'expositions personnelles, des artistes émergents ou reconnus de la jeune scène françaises,

- la Terrasse, nouvel espace municipal d'art à Nanterre, qui succède à la Villa des Tourelles désormais fermé et qui s'est fixé pour objectif de créer des intersections entre l'art, la recherche universitaire, le monde du travail et la vie quotidienne.
- la maison des Arts de Malakoff

Des partenariats ont également été poursuivis, notamment avec la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris (DISPP) dans le cadre d'interventions à la maison d'arrêt de Nanterre, et plus particulièrement dans le quartier mineur.

Dans le cadre du programme Culture et lien social, 9 projets ont été menés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont celui réunissant Radio France, le théâtre des Amandiers et la Zone de sécurité Prioritaire d'Asnières-Colombes-Gennevilliers, intitulé "Mémoires de vie en création", et associant professionnels et habitants autour de la mémoire du quartier, à partir de témoignages mis en scène et en musique.

IV. L'AMÉLIORATION DU SERVICE RENDU À L'USAGER DE L'ADMINISTRATION

L'année 2016 a été la première année pleine d'application de la réforme de l'asile avec la mise en place d'un guichet unique composé d'agents de la préfecture et de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) sur le site de la préfecture de Nanterre. L'objectif de cette nouvelle organisation est de limiter les déplacements des usagers qui peuvent ainsi accomplir leurs démarches au cours d'un unique rendez-vous.

Par ailleurs, afin de rationaliser les délais d'attente pour l'enregistrement de la demande d'asile, un dispositif régional de prise de rendez-vous a été instauré en cours d'année, s'appuyant sur le réseau des plateformes d'accueil des demandeurs d'asile. Les usagers peuvent ainsi se voir proposer le premier rendez-vous disponible dans l'une des préfectures d'Île-de-France.

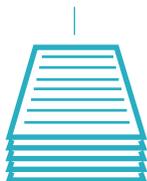
La préfecture de Nanterre et les deux sous-préfectures disposent toujours du label Qualipref 2.0 qui témoigne de la qualité du service rendu aux usagers.

Enfin, les certifications ISO 9001 au sein du Cabinet du Préfet et du bureau de l'environnement ont été reconduites.

Les titres de circulation dans les Hauts-de-Seine en 2016

Dans les Hauts-de-Seine en 2016,
166 123 demandes ont été traitées.

106 153
demandes de **certificats
d'immatriculation**



59 970
demandes de
permis de conduire



65 agents

travaillent dans les bureaux de la circulation
des 3 sites.

Boulogne

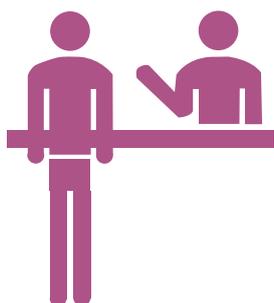
Antony

Nanterre



170 782

c'est le nombre total de personnes accueillies
aux guichets de la circulation.



soit
en moyenne
+ de 675
personnes/jour

3 065 personnes
ont été reçues par la commission
médicale.



Les passeports

dans les Hauts-de-Seine en 2016

**143 558 demandes de
passeports** ont été traitées

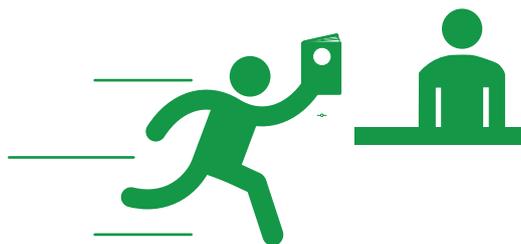


4 jours c'est le délai moyen de
traitement du dossier

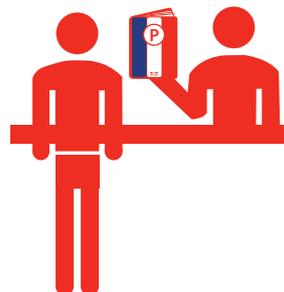
Pour l'utilisateur un titre disponible en
10 jours à compter du dépôt de
la demande



495 personnes ont été reçues pour
des **passeports d'urgence**

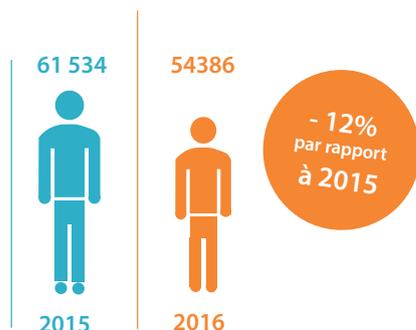


189 passeports de mission
ont été délivrés



Le droit au séjour dans les Hauts-de-Seine en 2016

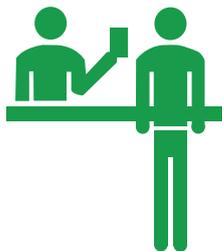
Dans les Hauts-de-Seine,
54386 décisions d'admission au séjour en 2016.



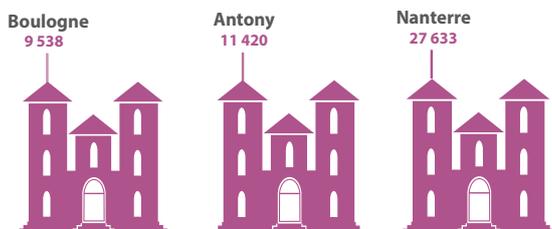
Evolution du nombre d'admissions au séjour

Près de **100** agents travaillent
au bureau du séjour des étrangers sur les 3 sites.

soit
+ de 18%
des personnels



48 591 titres
ont été délivrés dans les Hauts-de-Seine



soit
en moyenne
+ de 760
personnes/jour

Les naturalisations dans les Hauts-de-Seine en 2016

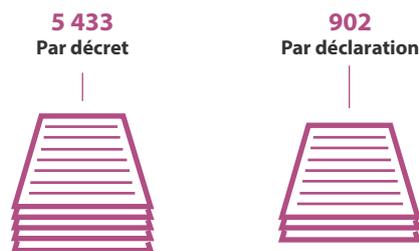
Dans les Hauts-de-Seine,
10 211 rendez-vous
ont été proposés aux usagers en 2016.



8 303 personnes ont été reçues
par les **27** agents de la plateforme naturalisations.



6 335 dossiers
de demande de naturalisation ont été instruits



29 cérémonies ont été organisées,
accueillant chacune en moyenne
130 nouveaux français





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE